



# JOURNAL OFFICIEL

## District Seine & Marne

### SOMMAIRE

-Agenda

- Info PV Commission Discipline du 08.01.25

- PV Comité D'appel Chargé des Affaires Courantes du 17.12.2024

- PV Commission des Statuts et Règlements du 07.01.2025

- PV Commission d'Organisation des Compétitions du 07.01.2025

-PV Commission restreinte d'Organisation des Compétitions des 09.01.2025 et 10.01.2025

- PV Commission restreinte Foot Animation du 09.01.2025

- PV Commission Féminines du 14/11/24

- Page Technique

### SITE DE LE MEE

#### S/SEINE

Nous vous informons que le site de LE MEE SUR SEINE sera fermé :

**Mardi 14 Janvier 2025**

### DERNIER RELEVÉ COMPTABILITE

Le relevé N°52 au 16.12.2024 a été édité et est téléchargeable sur FOOTCLUBS.

Date d'échéance de paiement :  
**le samedi 18 janvier 2025**

Ce relevé peut être réglé au District par chèque envoyé à MONTRY, par virement (mettre N° du club en libellé) ou par prélèvement avec votre accord



### FOOT FEMININS

Retrouvez dans ce numéro le calendrier Critérium U11F Poule B mis à jour

### FOOT ANIMATION

Retrouvez dans ce numéro les

- ▶ JOUR DE COUPE U10/U11
  - ▶ JOUR DE COUPE U12/U12
- programmés le **samedi 11.01.2025**

### FUTSAL

Retrouvez dans ce numéro les

- ▶ FUTSAL U9 à U13 programmé les 15 ou 16 février et 1er mars 2025
- ▶ FUTSAL U9F, U13F et U15F programmé le 15 ou 16 Février et 23 février 2025

### ARBITRE DE CLUB

La Commission d'Arbitrage souhaite organiser une formation « arbitre de club » à destination des bénévoles qui effectuent cette mission lors des rencontres de leurs équipes

**samedi 25 janvier 2025 à 8H30 à LESIGNY**

Retrouvez en page intérieure le formulaire explicatif accompagné du coupon-réponse à nous retourner pour le **lundi 20 janvier 2025 au plus tard**

### FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE

#### RAPPEL IMPORTANT

*La FMI doit être utilisée pour toutes les compétitions, y compris pour la Pratique Foot Animation.*

*Un nombre très important d'équipes n'a pas encore d'utilisateur identifié, ce qui empêche l'utilisation de la FMI.*

**Afin de ne pas vous exposer à une amende financière, nous vous demandons de bien vouloir affecter un utilisateur FMI à chacune de vos équipes avant le 12 janvier 2025.**

*Cette opération est à effectuer par le Correspondant FootClubs de votre Club.*

# Permanence téléphonique

Poursuivant sa volonté d'être à l'écoute des clubs et dans le cadre du Dispositif Global de Prévention, le Comité Directeur du District met en place un dispositif de permanence téléphonique le week-end.

Cette ligne est réservée aux problèmes ou anomalies exceptionnels ne pouvant pas trouver de solution immédiate sur le stade sans l'intervention d'une tierce personne qualifiée tels que, par exemple :

- Conditions de sécurité problématique dès l'accueil (spectateurs hostiles, absence de protection de l'équipe visiteuse, menaces, etc...)
- Problèmes réglementaires (refus de désigner un ou des arbitres de touche en cas d'absence d'officiels, obstruction à la réalisation des vérifications d'avant match, etc...)
- Anomalies diverses (maillots des 2 équipes identiques, changement de stade à la dernière minute, etc...)

Les incidents et éléments communiqués à la personne d'astreinte feront l'objet d'un rapport qui sera transmis à la Commission Départementale de Prévention, Médiation et Education (CDPME) pour suite à donner.

## Nota Bene :

- Ce dispositif n'est applicable que sur les compétitions organisées par le District.
- Pour faciliter les échanges et laisser la possibilité à la personne d'astreinte de rappeler un interlocuteur, il est conseillé de ne pas appeler avec un numéro masqué.

**. Les clubs doivent prévenir la permanence en cas d'intervention des forces de l'ordre.**

**RAPPEL : la permanence est joignable : - le samedi de 13 heures à 18 heures**

**- le dimanche de 9 heures à 18 heures**

Permanence du weekend des 11 et 12 janvier 2025



M. Jean-Paul PEYRIN  
06.43.70.72.10

# Agenda du District

## MONTRY

### COMMISSION

Lundi 13 janvier 2025

Commission d'Appel Disciplinaire

18h30

Mardi 14 janvier 2025

Commission des Statuts et Règlements

18h00

Jeudi 16 janvier 2025

Commission de Discipline

16H00

Jeudi 16 janvier 2025

Commission d'Organisation des  
Compétitions

14H00

## LE MEE S/SEINE

### COMMISSION

Mercredi 15 janvier 2025

Commission de Discipline

16H00

# FORMATION « arbitre de club »



La Commission Départementale de l'Arbitrage organise une formation « Arbitre de club » à destination des bénévoles des clubs qui effectuent cette mission lors des rencontres de leurs équipes.

Public concerné

Toute personne (homme et femme) souhaitant occuper la fonction d'arbitre assistant doit être majeure, licenciée dans un club et souhaiter se former à l'arbitrage.

Cette formation, d'une durée de 4 heures, vise à apporter une culture arbitrale aux dirigeants, joueurs, et parents qui le souhaitent.

À l'issue de la formation « Arbitre de club », ces derniers auront la capacité d'assister un arbitre sur les compétitions de leur club pour lesquelles un arbitre ne serait pas désigné ou dans le cas où un arbitre officiel ne se présenterait pas.

Le rendez-vous est fixé le samedi 25 janvier 2025 à 8h30 à Lésigny route de maison blanche.

Une tenue sportive est recommandée.

Pour vous inscrire : [m'inscrire](#)

Dans un souci d'organisation, l'inscription est obligatoire **avant le lundi 20 janvier 2025**.



# Commission Départementale de Discipline

## **INFORMATIONS**

### **PROCÈS VERBAL du mercredi 8 janvier 2025**

Réunion restreinte.

**Le Procès-Verbal du dossier ci-dessous est consultable sur FOOTCLUBS**

La Commission rappelle à toutes les personnes sanctionnées par décision de l'arbitre et à toutes personnes physiques ou morales faisant l'objet d'un rapport d'un officiel qu'ils peuvent faire valoir leur défense en lui adressant, dans les 24 heures ouvrables suivant la rencontre, un rapport écrit et détaillé des incidents ou motifs ayant provoqué la sanction ou le rapport.

Il est également rappelé aux officiels qu'ils doivent adresser un rapport circonstancié sur les incidents survenus lors d'une rencontre.

## **INSTRUCTIONS**

**Match 28281713**

**Mitry Compans Goelly 21 – Meaux Academy CS 21**

**U14 D1 du 10/11/24**

**Match 28938615**

**Bussy St Georges Fc – Amicale Montereau AS**

**U18 D1 du 10/11/24**

## **AUDITION**

**Match 29882884**

**AFPO 1 – St Mard As 1**

**Criterium Féminin Seniors du 23/11/24**

## **REPRISE DE DOSSIERS**

**Match 28914415**

**Loing Fci 21 – Vaux La Rochette 21**

**U16 D2C du 15/12/24**

**Match 29851273**  
**Gretz Tournan Sc – Vaux La Rochette**  
**Coupe Comité U14 du 16/11/24**

**Match 28246960**  
**Champs S/ Marne Foot – Pontault Com Usm 2**  
**Seniors D3B du 15/12/24**

**Match 28281716**  
**Vaires Ent Et C Us – Roissy En Brie US 21**  
**U14 D1 du 14/12/24**

**Match 28246514**  
**Mormant FC 1 – Roissy En Brie US 1**  
**Seniors D2B du 15/12/24**

**Match 28246738**  
**Brie FC – St Pathus Oissery**  
**Seniors D3A du 15/12/24**

**Match 28912365**  
**Villenoy A.C 31 – Vaires Ent. Et. C. Us. 31**  
**Vétérans D3A du 22/12/24**

**Match 28913378**  
**Combs La Ville CA – Nanteuil Les Meaux**  
**U18 D1 du 01/12/24**

## **CHAMPIONNAT**

**Match 28279285**  
**Briard S.C 1 – Combs La Ville C.A. 1**  
**Seniors D2C du 22/12/24**

**Match 28911684**  
**Hericy Vul. Sam 31 – Nandy F.C 31**  
**Vétérans D2C du 08/12/24**

## **DOSSIERS TRANSMIS PAR LA COMMISSION SR**

**MATCH 29851046**  
**MORMANT FC 32 – BREUILLOISE 31**  
**COUPE COMITE VETERANS DU 17/11/2024**

## **DOSSIERS MIS EN INSTRUCTION**

**Match 28246718**  
**Frat Esbly Foot 1 – Moussy Neuf Es 1**  
**Seniors D3A du 10/11/24**

**Match 29721662**  
**Villenoy - Villeparisis**  
**U18 D2 du 24/11/24**

**Match 28922058**  
**Courtry Academie- Noisiel**  
**Seniors Futsal du 08/12/24**

**Match 28922059**  
**ASC Chantereine – Joliot Groom's 2**  
**Seniors D1 Futsal 06/12/24**

**Match 29851056**  
**AFPO 31 – Nangis Es 31**  
**Coupe Comité Vétérans du 17/11/24**

## **AUDITIONS**

**Match 28247747**  
**Varenes Fc – Gatinais Val de Loing**  
**Seniors D3 du 01/12/24**



# Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes

## PROCÈS VERBAL du mardi 17 décembre 2024

**Président de séance** : Cédric GUILLOSO

**Secrétaire de séance** : Gilles TANNIER

**Présents** : Isabelle CHILARD – Jean-Paul PEYRIN

**Match 29253280**

**VAUX ROCHETTE 5 – CRISENOY 5**

**CDM D2C DU 24/11/2024**

**Appel interjeté par le club de VAUX LE PENIL LA ROCHETTE FC du 02 décembre, d'une décision de la Commission des Statuts et Règlement du 26 Novembre 2024 (publié dans le journal officiel N° 347 du 29 Novembre 2024), rappelée ci-après :**

Feuille de match papier remplie par l'équipe recevante uniquement.

Courriel en date du 24/11/2024, de Crisenoy précisant que le club recevant n'avait pas de tablette et que les formalités d'avant match n'ont pu être effectuées.

La Commission,

Jugeant en première instance,

Après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier

Considérant que le match a eu lieu sans avoir rempli les formalités administratives

Par ces motifs

**Donne match perdu pour erreur administrative aux 2 équipes (0 point ; 0 but)**

RSG District Article 40.1

Débit VAUX ROCHETTE : 9,50€ pour feuille de match irrégulière

Débit CRISENOY : 9,50€ pour feuille de match irrégulière

La commission,

Pris connaissance de l'appel du club de VAUX LE PENIL LA ROCHETTE FC pour le dire recevable en la forme,

Après lecture de l'appel,

**Après audition des personnes présentes :**

**Du Club de VAUX LE PENIL LA ROCHETTE FC :**

- M. TABTI Yanis (Educateur)
- M. BOUCLY Nicolas (Délégué)
- M. AUBIN Thomas (Arbitre)
- M. VAVASEUR Camille (Arbitre assistant 1)
- M. BAILLY-COMTE François-Xavier (Président)

## **Du Club de CRISENOY US :**

- M. CHATTE Rémy (Président)

Regrettant l'absence des trois représentants du club de CRISENOY US régulièrement convoqués (Educateur, Délégué, Arbitre assistant 2)

La Commission, après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier

Considérant que M. TABTI Yanis, éducateur de l'équipe de VAUX ROCHETTE 5, n'a pas réussi à charger le match avec la tablette et qu'il a pris la décision de faire une feuille de match papier. Celle-ci a été entièrement remplie par le club de VAUX LE PENIL LA ROCHETTE FC et a été mise à disposition de l'équipe de CRISENOY 5 aux environs de 9 heures. Ceci en toute confiance connaissant le Président du club de CRISENOY US.

Considérant que M. BOUCLY Nicolas, Délégué de l'équipe de VAUX ROCHETTE 5 confirme avoir mis la feuille de match à disposition du club adverse, mais que personne du club de CRISENOY US n'avait de moyen de remplir la feuille de match n'ayant pas de code pour récupérer les données (numéro de licence et visualisation des licences sur Footclubs ou sur Clubs Compagnons).

Considérant que les responsables du club de CRISENOY US ont appelé M. CHATTE Rémy, Président du club, et ont informé le club de VAUX LE PENIL LA ROCHETTE FC que celui-ci allait apporter les éléments pour remplir la feuille de match.

Considérant que vu le temps passé à attendre et qu'il y avait des matchs de prévu après, d'un commun accord les responsables des deux équipes ont décidé de commencer le match.

Considérant que M. AUBIN Thomas, Arbitre du match affirme qu'il y a eu du plaisir durant tout le match, que cela s'est bien passé et que le match a été perdu sur le terrain par l'équipe de CRISENOY 5.

Considérant que M. BAILLY-COMTE Rémy, Président du club de VAUX LE PENIL LA ROCHETTE FC regrette que l'adversaire se soit déplacé sans moyen de visualisation de licences et que c'est dommage d'en arriver là, alors que le match a été gagné sur le terrain.

Considérant que M. CHATTE Rémy, Président du club de CRISENOY US, arrivé lors de la seconde période, met en cause ce qui a été dit et précise qu'il a téléphoné à la permanence du District qui l'a informé que « si les formalités n'avaient pas été faites avant cela ne pouvait pas être fait après », précisant qu'il a donc demandé à ses responsables de ne pas remplir les informations concernant l'équipe de CRISENOY 5.

Considérant que plusieurs joueurs de l'équipe de CRISENOY 5 n'étaient pas d'accord et voulaient remplir la feuille de match.

Considérant que le club de VAUX LE PENIL LA ROCHETTE FC a bien rempli les informations d'avant match.

Considérant que le club de CRISENOY US n'avait pas les informations concernant les personnes (joueurs, banc de touche, arbitre assistant, délégué), était donc dans l'incapacité de remplir la feuille de match.

Considérant que le match a eu lieu sans avoir rempli totalement les formalités administratives.

**Par ces motifs et après en avoir délibéré,**

**La commission infirme la décision rendue en première instance**

**Le match est donné perdu pour erreur administrative à l'équipe de VAUX ROCHETTE 5 (0 point ; 0 but), conformément à l'Article 40.2 du Règlement Sportif Général du District pour avoir débuté la rencontre alors que son adversaire n'avait pas rempli ses obligations réglementaires, notamment sa partie de FDM avant le coup d'envoi, comme l'exigent les dispositions en vigueur.**

**Et**

**Le match est donné perdu par pénalité à l'équipe de CRISENOY 5 (moins 1 point ; 0 but), conformément à l'Article 40.1 du Règlement Sportif Général du District, pour manquement à l'obligation de remplir les formalités réglementaires prévues avant le début de la rencontre.**

*Cette décision est susceptible d'appel devant le comité d'appel chargé des affaires courantes de la LPIFF dans les conditions de forme et de délais définies à l'article 31.1.1 du Règlement Sportif Général de la LPIFF*

**Crédit du club de VAUX LE PENIL LA ROCHETTE FC : 64 €**

**Débit du club de CRISENOY US : 64 €**



# Commission Départementale des Statuts & Règlements

## PROCÈS VERBAL du mardi 07 janvier 2025

**Président** : Julio MARQUES

**Secrétaire de séance** : Christiane CAU

**Présents** : Christophe LE MINOUX – Alain PARENT - Laurent SABOTIER

**Absent excusé** : Christophe ESTEVE

**Assistent** : Rocco CARAVELLI (alternant juridique)

Toute décision autre que celles liées à des faits disciplinaires ou de manquement à l'éthique (fraude) est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des affaires courantes, dans les conditions de forme et de délai prévu dans l'annuaire du District Titre IV Article 31.

### AUDITION

#### **MATCH 28913598**

#### **OZOIR 21 – DAMMARIE FC 21**

#### **U16 D1 DU 01/12/2024**

Réserves du club d'OZOIR sur les joueurs n° 3 et 4 de DAMMARIE, inscrits sur la feuille de match qui ne seraient pas ceux ayant participé à la rencontre

Après avoir noté les absences excusées de  
DA SILVA Manuel, délégué officiel

Après avoir noté les absences non excusées de

#### Du club de DAMMARIE FC:

SAMPAIO Ricardo, arbitre assistant

OLIVEIRA GOMES Sonia, déléguée

MAVINDI Dimitri, éducateur

MIKANDA Lucas, joueur

SAMASSA Samba, joueur

#### Du club de OZOIR :

TREMPONT Remy, arbitre assistant

Après audition de

Mme. FRUTEAU Elynah, arbitre officiel

#### Du club de OZOIR :

ANNEN Laura, déléguée

GONCALVES PEREIRA Patrick, éducateur

HENRIQUES Nicolas

La Commission,

Regrettant l'absence des personnes convoquées du club de DAMMARIE

Jugeant en première instance,

Après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier

Considérant que les représentants du club d'OZOIR reconnaissent avoir un doute concernant le joueur n° 3 MIKANDA Lucas car la photo de la licence est ancienne

Considérant que le joueur n° 4 SAMASSA Samba présent sur le terrain ne ressemble pas à la photo de la licence (peau plus foncée, port de lunettes) et qu'il a fait une erreur sur sa date de naissance

Considérant que l'arbitre officielle confirme la suspicion concernant le joueur n°4

Par ces motifs

**Donne match perdu à l'équipe de DAMMARIE FC 21 (-1 point ; 0 but) pour suspicion de fraude sur identité et en attribue le gain à OZOIR 21 (3 points ; 3 buts)**

Transmets le dossier à la Commission de discipline

Débit de DAMMARIE : 43,50 €

Crédit d'OZOIR : 43,50€

*La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District 77 dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77*

## **REPRISE DE DOSSIER**

**MATCH 28917484**

**TORCY 21 – ST PATHUS 21**

**U14 D2A DU 14/12/2024**

Demande d'évocation du club de St PATHUS concernant l'arbitre assistant qui a changé à la mi-temps  
La Commission,

Jugeant en première instance,

Après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier

Considérant que le club de TORCY a fourni ses observations dans les délais impartis

Considérant, conformément à l'article 187.2 des RG de la FFF, que

« l'évocation par la Commission compétente est toujours possible et prévaut, avant l'homologation d'un match, en cas :

- de participation d'un joueur non inscrit sur la feuille de match
- d'inscription sur la feuille de match, en tant que joueur, d'un licencié suspendu, d'un joueur non licencié au sein du club, ou d'un joueur non licencié
- d'acquisition d'un droit indu, par une infraction répétée aux règlements
- d'inscription sur la feuille de match d'un joueur venant de l'étranger et n'ayant pas fait l'objet de la procédure du Certificat International de Transfert
- d'infraction à l'article 207 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football,

**Considérant de ce fait que le motif invoqué ne peut permettre de recourir à l'évocation, dit celui-ci irrecevable et confirme le résultat acquis sur le terrain.**

Considérant qu'il y a bien eu confirmation du changement d'arbitre assistant pour le club de TORCY

Considérant qu'en vertu du Règlement Sportif Général de la saison 2024-2025 du District de Football de Seine-et-Marne, l'article 17.8 stipule ce qui suit :

*"En outre, tout remplacement d'un arbitre, qu'il s'agisse de l'arbitre central ou d'un arbitre assistant, au cours d'une même rencontre, en dehors des dérogations prévues aux articles 17.5 et 17.7, entraînera l'application d'une amende à l'encontre du club fautif, conformément aux dispositions de l'annexe 2 du présent Règlement Sportif Général."*

Par ces motifs et après en avoir délibéré,

**La Commission décide d'infliger une amende de 80 euros au club de TORCY pour le remplacement non réglementaire d'un arbitre assistant durant la rencontre**

Débit de TORCY : 80€ + 9,50€ pour feuille de match irrégulière

Débit ST PATHUS : 43,50€

*La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District 77 dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77*

**MATCH 28247665**  
**DAMMARIE CITY 2 – NANGIS 1**  
**SENIORS D3E DU 15/12/2024**

Courriel du club de NANGIS en date du 17/12/2024, concernant le joueur DSOULI Salim de DAMMARIE CITY susceptible d'être suspendu à la date de la rencontre

La Commission,

Jugeant en première instance,

Après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier

Considérant que le club de DAMMARIE CITY n'a pas fourni ses observations dans les délais impartis

Considérant que le joueur DSOULI Salim été sanctionné de 1 match ferme de suspension par la Commission de Discipline réunie le 24/11/2024 avec date d'effet du 02/12/2024, décision publiée sur FootClubs le 29/11/2024 et non contestée,

Considérant qu'entre le 02/12/2024 (date d'effet de la sanction) et le 15/12/2024 (date de la rencontre en rubrique), l'équipe de DAMMARIE CITY évoluant en Senior D3E a disputé la rencontre officielle :

Le 08/12/2024 AM. MONTEREAU 2- DAMMARIE CITY 2

Considérant que le joueur n'ayant pas pris part à la rencontre sus nommée, n'était donc plus en état de suspension le jour de la rencontre en rubrique et pouvait donc être inscrit sur la feuille de match,

**Dit l'évocation non fondée, résultat acquis sur le terrain confirmé**

Débit de NANGIS : 43,50 €

*La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District 77 dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77*

**MATCH 29221570**  
**BUSSY FC 2 – CPSP 2**  
**SENIORS D4B DU 15/12/2024**

Demande d'évocation du club de CPSP, en date du 16/12/2024, concernant les joueurs AVELAR GARGOURI Sofian et HOLDER DOREE Lyam de BUSSY susceptibles d'avoir évolué en étant suspendus

La Commission,

Hors la présence de Laurent SABOTIER

Jugeant en première instance,

Après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier

Considérant que le club de BUSSY n'a pas fourni ses observations dans les délais impartis

Considérant que le joueur GARGOURI Sofian été sanctionné de 2 matchs fermes de suspension par la Commission de Discipline réunie le 20/11/2024 avec date d'effet du 18/11/2024, décision publiée sur FootClubs le 22/11/2024 et non contestée,

Considérant que le joueur HOLDER DOREE Lyam été sanctionné de 2 matchs fermes de suspension par la Commission de Discipline réunie le 13/11/2024 avec date d'effet du 11/11/2024, décision publiée sur FootClubs le 15/11/2024 et non contestée,

Considérant qu'entre le 11/11/2024 (date d'effet de la sanction) et le 15/12/2024 (date de la rencontre en rubrique), l'équipe de BUSSY évoluant en Senior D4B a disputé la rencontre officielle :

Le 01/12/2024 BUSSY 2- COURTRY 2

Considérant que les 2 joueurs ne figurent pas sur la FMI du 1/12/2024, ils n'ont purgé qu'un match de suspension et ne pouvaient donc prendre part à la rencontre en rubrique

Par ces motifs

**Dit Match perdu par pénalité (-1 point ; 0 but) à l'équipe de BUSSY, et en attribue le gain, (3 points ; 0 but) à l'équipe de CPSP.**

De plus, elle inflige aux joueurs, M. GARGOURI Sofian et HOLDER DOREE Lyam, 1 match de suspension supplémentaire à compter du 13/01/2025

RSG District article 40.1

- Débit de BUSSY : 43.50 € + 2x45€,

- Crédit de CPSP : 43.50 €

*La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District 77 dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77*

## **CHAMPIONNAT**

### **MATCH 28246507**

#### **EMERAINVILLE 1 – PONTAULT UMS 1**

#### **SENIORS D2B DU 08/12/2024**

Demande d'évocation du club de PONTAULT USM en date du 2 janvier 2025 concernant le joueur CAMARA Yeli d'EMERAINVILLE susceptible d'être suspendu à la date de la rencontre

**La Commission informe le club d'EMERAINVILLE et demande ses observations pour le 13/01/2025**

### **MATCH 29617508**

#### **EFPF 2 – VAL DE FRANCE 2**

#### **SENIORS D1 FEMININES DU 21/12/2024**

Réserves du club de EFPF concernant des joueurs de VAL DE FRANCE 2 ayant pu évoluer en équipe supérieure lors du dernier match officiel celle-ci ne jouant pas ce jour ou le lendemain

La Commission,

Jugeant en première instance,

Après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier

Pris connaissance des réserves confirmées de EFPF pour les dire recevables en la forme

Considérant que l'équipe de VAL DE FRANCE 1 ne disputait pas de rencontre le 21/12/2024 ou le lendemain

Considérant que le dernier match officiel de ladite équipe s'est déroulé le 14/12/2024 et l'a opposée à CA PARIS 14 2, pour le compte de la Coupe FEM,

Considérant qu'après vérification, les joueuses MARIETTE ELIE Ana Lucia, JENTGEN Clara, BOUKOFTANE Neceme, CHAUVEL Eva, FRITSCH Manon et DA SILVA Maeva, figurant sur la feuille de match du 14/12/2024 ont participé à la rencontre en référence,

Par ces motifs, dit les réserves de EFPF fondées,

**Dit match perdu par pénalité à l'équipe de VAL DE FRANCE 2 (-1 point, 0 but), en attribue le gain à l'équipe de EFPF 2 (3 points ; 0 but)**

RSG District Article 7.9

Débit VAL DE FRANCE : 43,50€

Crédit EFPF : 43,50€

*La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District 77 dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77*

### **MATCH 28917650**

#### **ROISSY US 22 – BUSSY FC 22**

#### **U14 D2B DU 21/12/2024**

Réserves du club de ROISSY US 22, concernant la participation du nombre de joueurs mutés dans l'équipe de BUSSY FC 22

La Commission,

Hors la présence de Laurent SABOTIER

Jugeant en première instance,

Après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier

Pris connaissance des réserves confirmées de ROISSY US pour les dire recevables en la forme,

Considérant que l'équipe de BUSSY FC 22 a fait participer les joueurs :

- M. AID Camil, (Enregistrement le 01/07/2024), MN
- M. DIARRA Yaya, (Enregistrement le 15/07/2024), MN
- M. ENNCEIRI Ayden, (Enregistrement le 20/07/2024), MH
- M. LAHAYE Rémi, (Enregistrement le 15/07/2024), MN
- M. LANGUEDOC Kilyan, (Enregistrement le 15/07/2024), MN

- M. MAILLARD Lucas, (Enregistrement le 01/07/2024), MN
- M. NLEND BANGWENI Rayan, (Enregistrement le 16/09/2024), MN
- M. POK Stan, (Enregistrement le 10/07/2024), MN

Considérant que ces 8 joueurs sont mutés dont 1 hors période

Considérant que dans cette catégorie l'équipe de BUSSY ne peut aligner que 4 joueurs mutés, dont 1 hors période

Par ces motifs dit les réserves de l'équipe de ROISSY US recevables et fondées,

**Après en avoir délibéré, donne match perdu par pénalité (-1 point ; 0 but) à l'équipe de BUSSY FC 22 et en attribue le gain de (3 points ; 0 but) à l'équipe de ROISSY US**

RSG District Article 7.5

- Débit de BUSSY FC 22 : 43,50€

- Crédit de ROISSY US : 43,50€

*La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District 77 dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77*

### **MATCH 28912900**

**MORMANT FC 32 – VAL DE L'YERRES 31**

**VETERANS D3B DU 22/12/2024**

Réserves du club de VAL DE L'YERRES 31 concernant des joueurs de MORMANT FC 32 ayant pu évoluer en équipe supérieure lors du dernier match officiel celle-ci ne jouant pas ce jour ou le lendemain

La Commission,

Jugeant en première instance,

Après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier

Pris connaissance des réserves confirmées de VAL DE L'YERRES 31 pour les dire recevables en la forme

Considérant que l'équipe de MORMANT FC 31 ne disputait pas de rencontre le 22/12/2024 ou le lendemain

Considérant que le dernier match officiel de ladite équipe s'est déroulé le 15/12/2024 et l'a opposée à BOIS LE ROI 31, pour le compte du Championnat Vétérans D1,

Considérant qu'après vérification, aucun joueur figurant sur la feuille de match du 15/12/2024 n'a participé à la rencontre en référence,

Par ces motifs, dit les réserves de VAL DE L'YERRES 31 non fondées,

**Résultat acquis sur le terrain confirmé**

RSG District Article 7.9

Débit VAL DE L'YERRES : 43,50€

*La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District 77 dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77*

### **MATCH 29305768**

**CHATELET 21 – BAGNEAUX N. 22**

**U16 D3F DU 22/12/2024**

Match arrêté à la 28<sup>ème</sup> minute par l'arbitre bénévole pour terrain impraticable suite à une importante chute de grêle, sur le score de 1-1

La Commission,

Jugeant en première instance,

Après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier

Par ces motifs

**Dit match à rejouer et transmet le dossier à la COC**

RSG District art. 20.1

### **MATCH 28911674**

**BOMBONNAISE 31 – DAMMARIE FC 31**

**VETERANS D2C (match sans date)**

Courriel du club de DAMMARIE FC en date du 21/12/2024 demandant l'application de l'article 20.3. - *Le match aller et le match retour ne doivent pas se jouer sur le même terrain, sauf dérogation spéciale et exceptionnelle accordée par la Commission compétente, sur demande écrite du club concerné*

*respectant le paragraphe 2 ci-dessus. Des sanctions peuvent être prises envers les clubs contrevenants. Cependant, si un même match est remis deux fois de suite pour terrain impraticable (et ce quel qu'en soit le motif, sauf s'il est interrompu par l'arbitre par suite d'intempéries, vents violents, pluie, orage, brouillard, etc.), la rencontre peut être fixée, la troisième fois sur le terrain de l'adversaire. La décision revient à la Commission compétente, sur demande écrite du club concerné. Ladite demande doit être effectuée au moins 10 jours avant la date de la rencontre..*

*Cependant, dans le cas où le District inverse une rencontre (impraticabilité du terrain du recevant), les deux rencontres peuvent avoir lieu sur le même terrain.*

La Commission

Considérant que le match a été reporté à 2 reprises les 24/11/2024 et 22/12/2024 pour terrain impraticable

Après en avoir délibéré

**Décide que le match en référence aura lieu sur les installations du club de DAMMARIE FC**

*La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District 77 dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77*

### **MATCH 28913076**

#### **BRAYTOIS 31 – LESIGNY 32**

##### **VETERANS D3C (match sans date)**

*Courriel du club de LESIGNY en date du 23/12/2024 demandant l'application de l'article 20.3. - Le match aller et le match retour ne doivent pas se jouer sur le même terrain, sauf dérogation spéciale et exceptionnelle accordée par la Commission compétente, sur demande écrite du club concerné respectant le paragraphe 2 ci-dessus. Des sanctions peuvent être prises envers les clubs contrevenants. Cependant, si un même match est remis deux fois de suite pour terrain impraticable (et ce quel qu'en soit le motif, sauf s'il est interrompu par l'arbitre par suite d'intempéries, vents violents, pluie, orage, brouillard, etc.), la rencontre peut être fixée, la troisième fois sur le terrain de l'adversaire. La décision revient à la Commission compétente, sur demande écrite du club concerné. Ladite demande doit être effectuée au moins 10 jours avant la date de la rencontre..*

*Cependant, dans le cas où le District inverse une rencontre (impraticabilité du terrain du recevant), les deux rencontres peuvent avoir lieu sur le même terrain.*

La Commission

Considérant que le match a été reporté à 2 reprises les 24/11/2024 et 22/12/2024 pour terrain impraticable

Après en avoir délibéré

**Décide que le match en référence aura lieu sur les installations du club de LESIGNY**

*La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District 77 dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77*

### **MATCH 29253841**

#### **REAU 31 – NANGIS 31**

##### **VETERANS D4C (match sans date)**

*Courriel du club de NANGIS en date du 20/12/2024 demandant l'application de l'article 20.3. - Le match aller et le match retour ne doivent pas se jouer sur le même terrain, sauf dérogation spéciale et exceptionnelle accordée par la Commission compétente, sur demande écrite du club concerné respectant le paragraphe 2 ci-dessus. Des sanctions peuvent être prises envers les clubs contrevenants. Cependant, si un même match est remis deux fois de suite pour terrain impraticable (et ce quel qu'en soit le motif, sauf s'il est interrompu par l'arbitre par suite d'intempéries, vents violents, pluie, orage, brouillard, etc.), la rencontre peut être fixée, la troisième fois sur le terrain de l'adversaire. La décision revient à la Commission compétente, sur demande écrite du club concerné. Ladite demande doit être effectuée au moins 10 jours avant la date de la rencontre..*

*Cependant, dans le cas où le District inverse une rencontre (impraticabilité du terrain du recevant), les deux rencontres peuvent avoir lieu sur le même terrain.*

La Commission

Considérant que le match a été reporté à 2 reprises les 24/11/2024 et 22/12/2024 pour terrain impraticable

Après en avoir délibéré

**Décide que le match en référence aura lieu sur les installations du club de NANGIS**

*La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District 77 dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77*

## **TERRAINS IMPRATICABLES**

**MATCH 29272880**

**BOIS LE ROI 21 – ENT. USBPO/ESPB 21**

**U16 D3F DU 22/12/2024**

La Commission,

Jugeant en première instance,

Pris connaissance des pièces versées au dossier,

Considérant que l'arbitre de la rencontre a déclaré le terrain impraticable

**Dit match à jouer et transmet le dossier à la COC**

RSG District Art 20.5

*La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District 77 dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77*

**MATCH 29223365**

**ALLIANCE 77 2 – MONTEREAU 3**

**SENIORS D4C DU 22/12/2024**

La Commission,

Jugeant en première instance,

Pris connaissance des pièces versées au dossier,

Considérant que l'arbitre de la rencontre a déclaré le terrain impraticable

**Dit match à jouer et transmet le dossier à la COC**

RSG District Art 20.5

*La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District 77 dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77*

## **TOURNOIS**

**Rappel : les compétitions officielles sont toujours prioritaires**

### **US TORCY**

U13F Futsal du 05 janvier 2025

**Validés sous réserves de la disponibilité des installations**

### **NOISIEL FUTSAL ACADEMY**

U13 Futsal des 15 et 16 février 2025

**Validés sous réserves de la disponibilité des installations**

### **MEAUX CS ACADEMY**

U15F Futsal du 22 février 2025

U13F Futsal du 01 mars 2025

U11F Futsal du 02 mars 2025

**Validés sous réserves de la disponibilité des installations**



# Commission Départementale d'Organisation des Compétitions

## PROCÈS VERBAL du mardi 7 janvier 2025

**Président de séance** : M. André ANTONINI

**Secrétaire de séance** : M. Jean-Claude OFFREDI

**Présents** : Ms. Jean-Marie GENTILS, Mme Monique MACHO, Jean-Marie RENAUD

**\*La Commission prend connaissance des dossiers qui lui sont soumis ainsi que des rapports y figurant.** Toute décision autre que celles liées à des faits disciplinaires ou de manquement à l'éthique (fraude), est susceptible d'appel devant le Comité Départemental d'Appel chargé des Affaires Courantes, dans les conditions de forme et de délais prévus dans les Règlements du District Titre IV, article 31.1.  
L'exécution provisoire des sanctions fermes prises ci-dessous par la commission sont immédiatement applicables.

- \* **Contrôle** des feuilles de matchs
- \* **Enregistrement** et mise à jour des saisies internet.
- \* **Enregistrement** et mise à jour des forfaits.
- \* **Rappel** des feuilles de match non encore parvenues ce jour au District.

## FEUILLES DE MATCH MANQUANTES FOOT ANIMATION

La FMI est mise en place **en Critérium Espoir et Excellence (U9 à U13)**. En cas d'impossibilité d'utiliser la FMI, une feuille de match Foot Animation devra être utilisée. Celle-ci doit être envoyée au District, uniquement par mail, au plus tard le mercredi suivant à l'adresse suivante : [secretariat@seineetmarne.fff.fr](mailto:secretariat@seineetmarne.fff.fr)

### CRITERIUM U13 à 11

Utilisation de la feuille de match informatisée (FMI). En cas d'impossibilité d'accès à la F.M.I. le jour du match, il est établi une feuille de match papier et les deux clubs ainsi que l'arbitre adressent, dans les 24 heures ouvrables suivant la rencontre, un rapport à la Commission compétente en exposant le motif de l'impossibilité d'utiliser la F.M.I

**La Commission réclame pour la 1<sup>ère</sup> fois la feuille de match aux clubs ci-dessous :**

**\*Rappel** : les 2 clubs doivent également faire parvenir le résultat de la rencontre

N° MATCH	DATE	CATEGORIE - COMPETITIONS	EQUIPE RECEVANTE	EQUIPE VISITEUSE
29850241	14/12/24	CRIT. U9 ESPOIRS Poule A	BRIE EST 31	CHAMPS FFC 31
29878595	14/12/24	CRIT. U9 EXC Poule C	VAL D'EUROPE 31	ST THIBAULT FC 31

29878623	14/12/24	CRIT. U9 EXC	Poule D	US TORCY 31	LOGNES US 31
29878683	14/12/24	CRIT. U9 EXC	Poule F	SAVIGNY LE TEMPLE 31	MELUN FC 31
29878805	14/12/24	CRIT. U9 EXC	Poule J	VAL D'EUROPE 32	ST THIBAULT FC 32
29878893	14/12/24	CRIT. U9 EXC	Poule M	SAVIGNY LE TEMPLE 32	MELUN FC 32
29878924	14/12/24	CRIT. U9 EXC	Poule N	VAUX LA ROCHETTE 32	MORMANT FC 32
29911625	14/12/24	CRIT. U10 ESPOIRS	Poule E	US TORCY 34	PONTAULT COMB. PORT 33
29911916	14/12/24	CRIT. U10 ESPOIRS	Poule H	LE PIN VILLEVAUDE 31	ST MARD 31
29912030	14/12/24	CRIT. U10 ESPOIRS	Poule J	BRIE EST 32	EMERAINVILLE 32
29968923	14/12/24	CRIT. U10 EXC	Poule B	SENART MOISSY 35	DAMMARIE LES LYS 35
29968982	14/12/24	CRIT. U10 EXC	Poule D	MITRY COMPANS GOELLY 35	VAUX LA ROCHETTE 34
29969014	14/12/24	CRIT. U10 EXC	Poule E	NANTEUIL LES MEAUX 33	CRECY FC 33
29969042	14/12/24	CRIT. U10 EXC	Poule F	NANDY FC 31	PONTAULT COM. UMS 35
29907670	14/12/24	CRIT. U11 ESPOIRS	Poule A	MEAUX ACADEMY 2	VAL D'EUROPE 2
29907672	14/12/24	CRIT. U11 ESPOIRS	Poule A	VILLEPARISIS USM 2	ASM FERTOISE 1
29907712	14/12/24	CRIT. U11 ESPOIRS	Poule B	MEAUX ACADEMY 3	VAL DEUROPE 3
29907714	14/12/24	CRIT. U11 ESPOIRS	Poule B	VILLEPARISIS 3	ASM FERTOISE 2
29907748	14/12/24	CRIT. U11 ESPOIRS	Poule C	MEAUX ACADEMY 4	VAL D'EUROPE 4
29907750	14/12/24	CRIT. U11 ESPOIRS	Poule C	VILLEPARISIS 4	MITRY COMPANS GOELLY 4
29907810	14/12/24	CRIT. U11 ESPOIRS	Poule D	ST PATHUS OISSERY 2	COURTRY F 2
29907978	14/12/24	CRIT. U11 ESPOIRS	Poule G	CRECY FC 2	NOISIEL FA 2
29908266	14/12/24	CRIT. U11 ESPOIRS	Poule I	ST THIBAULT FC 2	FERRIERES EN BRIE 1
29908267	14/12/24	CRIT. U11 ESPOIRS	Poule I	COLLEGIEN AS 1	THORIGNY FC 1
29908312	14/12/24	CRIT. U11 ESPOIRS	Poule J	COLLEGIEN AS 2	PIN VILLEVAUDE 1
29908685	14/12/24	CRIT. U11 ESPOIRS	Poule L	BRIE EST 1	EMERAINVILLE 1
29908730	14/12/24	CRIT. U11 ESPOIRS	Poule M	THORIGNY FC 3	BUCEENNE AS 1
29908731	14/12/24	CRIT. U11 ESPOIRS	Poule M	JOUARRE ASM 2	QUINCY VOISINS 1
29908780	14/12/24	CRIT. U11 ESPOIRS	Poule N	NANTEUIL LES MEAUX 2	VILLENNOY ASC 1

29908810	14/12/24	CRIT. U11 ESPOIRS	Poule O	NANTEUIL LES MEAUX 3	VILLENNOY ASC 3
29908928	14/12/24	CRIT. U11 ESPOIRS	Poule Q	LEUSAINT 1	SAVIGNY LE TEMPLE 3
29909375	14/12/24	CRIT. U11 ESPOIRS	Poule X	HERICY VULAINES 1	PONTHIERRY 1
29909461	14/12/24	CRIT. U11 ESPOIRS	Poule Y	DAMMARIE LES LYS 2	PONTHIERRY 2
29909712	14/12/24	CRIT. U11 ESPOIRS	Poule Z	DAMMARIE LES LYS 3	PONTHIERRY 3
29909820	14/12/24	CRIT. U11 ESPOIRS	Poule AB	FONTENAY TRESIGNY 1	LESIGNY USC 1
29969133	14/12/24	CRIT. U11 EXC	Poule B	SENART MOISSY 1	PAYS DE FONTAINEBLEAU 1
29969171	14/12/24	CRIT. U11 EXC	Poule C	GRETZ TOURNAN 1	NANDY FC 1
29969309	14/12/24	CRIT. U11 EXC	Poule F	CRECY FC 1	VILLENNOY AC 1
29915971	14/12/24	CRIT. U12 ESPOIRS	Poule A	ST MARD 31	MAGNY LE HONGRE 31
29916053	14/12/24	CRIT. U12 ESPOIRS	Poule B	NOISIEL FA 32	DAMMARTIN CS 32
29916054	14/12/24	CRIT. U12 ESPOIRS	Poule B	PONTAULT COM. PORT 31	VAL DE FRANCE 32
29916055	14/12/24	CRIT. U12 ESPOIRS	Poule B	CS COUNTRY ACADEMIE 31	CRECY FC 32
29916192	14/12/24	CRIT. U12 ESPOIRS	Poule C	TRILPORT USF 32	NANTEUIL LES MEAUX 31
29916233	14/12/24	CRIT. U12 ESPOIRS	Poule D	MITRY COMPANS GOELLY 32	US TORCY 33
29916234	14/12/24	CRIT. U12 ESPOIRS	Poule D	LOGNES US 32	CHAMPS FFC 31
29916279	14/12/24	CRIT. U12 ESPOIRS	Poule E	MITRY COMPANS GOELLY 33	BRIE EST 31
29916380	14/12/24	CRIT. U12 ESPOIRS	"Poule G	BUSSY ST GEORGES 33	CHELLES AS 33
29916442	14/12/24	CRIT. U12 ESPOIRS	Poule H	EMERAINVILLE 31	CLAYE SOUILLY 33
29916488	14/12/24	CRIT. U12 ESPOIRS	Poule I	NANGIS 31	COMBS LA VILLE 31
29916539	14/12/24	CRIT. U12 ESPOIRS	Poule J	NANDY FC 32	COMBS LA VILLE 32
29916646	14/12/24	CRIT. U12 ESPOIRS	Poule K	SENART MOISSY 33	LE MEE SPORTS 33
29916682	14/12/24	CRIT. U12 ESPOIRS	Poule L	SENART MOISSY 34	LE MEE SPORTS 34
29916728	14/12/24	CRIT. U12 ESPOIRS	Poule M	PONTAULT COM. UMS 32	FC GUIGNES 31
29916764	14/12/24	CRIT. U12 ESPOIRS	Poule N	ALLIANCE 77 31	VAUX LA ROCHETTE 32
29916877	14/12/24	CRIT. U12 ESPOIRS	Poule Q	PAYS DE FONTAINEBLEAU 33	BOIS LE ROI 31
29969425	14/12/24	CRIT. U12 EXC	Poule B	NOISIEL FA 31	VILLEPARISIS 35

29969487	14/12/24	CRIT. U12 EXC	Poule D	DAMMARTIN CS 31	NANDY FC 31
29969543	14/12/24	CRIT. U12 EXC	Poule E	C.P.S.P. 31	LE MEE SPORTS 32
29905405	14/12/24	CRIT. U13 ESPOIRS	Poule A	ST MARD 2	MAGNY LE HONGRE 1
29905479	14/12/24	CRIT. U13 ESPOIRS	Poule B	THORIGNY FC 2	LAGNY MESSAGERS 2
29905516	14/12/24	CRIT. U13 ESPOIRS	Poule C	NOISIEL FA 1	DAMMARTIN CS 2
29905517	14/12/24	CRIT. U13 ESPOIRS	Poule C	PONTAULT COM. PORT 1	VAL DE FRANCE 2
29905552	14/12/24	CRIT. U13 ESPOIRS	Poule D	THORIGNY FC 1	NANTEUIL LES MEAUX 1
29905621	14/12/24	CRIT. U13 ESPOIRS	Poule F	VAL D'EUROPE 2	AS REBAIS 1
29905649	14/12/24	CRIT. U13 ESPOIRS	Poule G	QUINCY VOISINS 1	PIN VILLEVAUDE 1
29905845	14/12/24	CRIT. U13 ESPOIRS	Poule L	AVONNAISE US 2	BAGNEAUX NSP 1
29905874	14/12/24	CRIT. U13 ESPOIRS	Poule M	PONTHIERR US 1	DAMMARIE LES LYS 2
29905904	14/12/24	CRIT. U13 ESPOIRS	Poule N	PONTHIERRY 2	DAMMARIE LES LYS 3
29906009	14/12/24	CRIT. U13 ESPOIRS	Poule Q	ST GERMAIN LAVAL 1	MAROLLES AS 1
29906010	14/12/24	CRIT. U13 ESPOIRS	Poule Q	AVONNAISE US 1	JFCG 1
29906070	14/12/24	CRIT. U13 ESPOIRS	Poule S	SENART MOISSY 3	C.P.S.P. 2
29778458	14/12/24	CRIT. U13 EXC	Poule B	VAIRES US 1	CHELLES 1
29967651	14/12/24	CRIT. FEMININS U11	Poule A	COMBS LA VILLE 1	EFSSM 1
29967699	14/12/24	CRIT. FEMININS U11	Poule B	ST THIBAULT FC 1	VILLEPARISIS 1
29967368	14/12/24	CRIT. FEMININS U13	Poule B	MITRY COMPANS GOELLY 1	CHAMPS S/MARNE 1
29881126	14/12/24	CRIT. FEMININS U13	Poule D	NANGIS 1	BOIS LE ROI 1
29881128	14/12/24	CRIT. FEMININS U13	Poule D	CESSON VSD 1	PAYS DE BIÈRE 1
29967474	14/12/24	CRIT. FEMININS U13	Poule F	ROISSY EN BRIE 1	BRIARD SC 1

DATE	FESTIFOOT	CLUB RECEVANT
14/12/24	U6/U7	A NANTEUIL
14/12/24	U6/U7	A OTHIS
14/12/24	U6/U7	A VAL D'EUROPE
14/12/24	U6/U7	A BUSSY
14/12/24	U6/U7	A PONTAULT PORT.
14/12/24	U6/U7	A ESBLY
14/12/24	U6/U7	A QUINCY
14/12/24	I6/U7	A NANDY

**La Commission réclame pour la 2<sup>ème</sup> fois la feuille de match aux clubs ci-dessous :**

\*Rappel : les 2 clubs doivent également faire parvenir le résultat de la rencontre

N° MATCH	DATE	CATEGORIE - COMPETITIONS	EQUIPE RECEVANTE	EQUIPE VISITEUSE
29882821	14/12/24	CRIT. FEMININS U18 Poule B	ROISSY EN BRIE 1	OZOIR 77 FC 1
29902678	15/12/24	CRIT. FEMININ U15 Poule A	QUINCY VOISINS 1	CROUTRY F 1
29881275	15/12/24	CRIT. FEMININ U15 Poule B	QUINCY VOISINS 2	DAMMARTIN CS 1
29882245	15/12/24	CRIT. FEMININ U5 Poule C	MITRY COMPANS GOELLY 2	CLAYE SOUILLY1

N° MATCH	DATE	CATEGORIE - COMPETITIONS	EQUIPE RECEVANTE	EQUIPE VISITEUSE
29777374	14/12/24	CRIT. U13 à 11 Poule C	BRIARD SC 31	SENART MOISSY 31

DATE	FESTIFOOT	CLUB RECEVANT
07/12/24	U8/U9	A VAL D'EUROPE
07/12/24	U8/U9	A EMERAINVILLE
07/12/24	U8/U9	A FERRIERES

07/12/24	U8/U9	A BUSSY
07/12/24	U8/U9	A MITRY
07/12/24	U8/U9	A CLAYE SOUILLY
07/12/24	U8/U9	A NANTEUIL
07/12/24	U8/U9	A BRIARD SC
07/12/24	U8/U9	A FONTAINEBLEAU
07/12/24	U8/U9	A LESIGNY
07/12/24	U8/U9	A MOISSY
07/12/24	U8/U9	A SAVIGNY LE TEMPLE

**Match perdu à l'équipe recevante après deux demandes :**

Considérant la non réception des feuilles de match ci-dessous suite à 2 réclamations,  
La Commission décide d'appliquer l'Amende prévue à l'annexe 2 du Règlement Sportif (51,50€) :

N° MATCH	DATE	CATEGORIE - COMPETITIONS	EQUIPE RECEVANTE	EQUIPE VISITEUSE
29882767	07/12/24	CRIT. FEMININS U18 Poule A	CHAMPS S/MARNE 1	VAL D'EUROPE 2

N° MATCH	DATE	CATEGORIE - COMPETITIONS	EQUIPE RECEVANTE	EQUIPE VISITEUSE
29878476	30/11/24	CRIT. U9 ESPOIR Poule B	EMERAINVILLE FC 31	ANNET S/MARNE 31
29878507	30/11/24	CRIT. U9 ESPOIUR Poule C	CESSON VSD 31	LESIGNY USC 31
29878537	30/11/24	CRIT. U9 EXC Poule A	NANTEUIL LES MEAUX 31	DAMMARTIN CS 31
29878716	30/11/24	CRIT. U9 EXC Poule G	MORMANT FC 31	C.P.S.P 31
29878747	30/11/24	CRIT. U9 EXC Poule H	NANTEUIL LES MEAUX 31	DAMMARTIN CS 32
29878926	30/11/24	CRIT. U9 EXC Poule N	MORMANT FC 32	C.P.S.P. 32
29968985	30/11/24	CRIT. U10 EXC Poule D	SAVIGNY LE TEMPLE 35	ROISSY EN BRIE 34
29969047	30/11/24	CRIT. U10 EXC Poule F	NANDY FC 31	MORMANT FC 33
29911498	30/11/24	CRIT. U10 ESPOIR Poule A	BRIE NORD 31	VILLEPARISIS USM 33

29911528	30/11/24	CRIT. U10 ESPOIR	Poule B	BRIE NORD 32	VILLEPARISIS USM 34
29912032	30/11/24	CRIT. U10 ESPOIR	Poule J	EMERAINVILLE 32	POMMEUSE FAREMOUTIER 32
29912033	30/11/24	CRIT. U10 ESPOIR	Poule J	FRAT. ESBLY FOOT 31	BRIE EST 32
29912169	30/11/24	CRIT. U10 ESPOIR	Poule L	BOISSISE PRINGU 32	SAVIGNY LE TEMPLE 33
29912199	30/11/24	CRIT. U10 ESPOIR	Poule M	VARENNES FC 32	PONTHIERRY US 31
29912474	30/11/24	CRIT. U10 ESPOIR	Poule Q	VARENNES FC 33	PONTHIERRY US 33
29912559	30/11/24	CRIT. U10 ESPOIR	Poule S	NANDY FC 32	LE MEE SPORTS 36
29969175	30/11/24	CRIT. U11 EXC	Poule C	NANDY FC 1	VAL DE FRANCE 1
29907889	30/11/24	CRIT. U11 ESPOIR	Poule F	LOGNES 3	US TORCY 3
29907983	30/11/24	CRIT. U11 ESPOIR	Poule G	CRECY FC 2	CHANGIS ST JEAN USSY 1
29908687	30/11/24	CRIT. U11 ESPOIR	Poule L	EMERAINVILLE FC 1	POMMEUSE FAREMOUTIERS 1
29908688	30/11/24	CRIT. U11 ESPOIR	Poule L	FRAT. ESBLY FOOT 1	BRIE EST 1
29908783	30/11/24	CRIT. U11 ESPOIR	Poule N	F.C.C.N 1	C.F.C.S.O 1
29908901	30/11/24	CRIT. U11 ESPOIR	Poule P	BOISSISE PRINGY 1	SAVIGNY LE TEMPLE 2
29909376	30/11/24	CRIT. U11 ESPOIR	Poule W	VARENNES FC 1	HERICY VULAINES 1
29909823	30/11/24	CRIT. U11 ESPOIR	Poule AB	MARLES AC 1	LESIGNY USC 1
29909955	30/11/24	CRIT. U11 ESPOIR	Poule AD	ALLIANCE 77 1	BOMBONNAISE 1
29910036	30/11/24	CRIT. U11 ESPOIR	Poule AF	ST GERMAIN LAVAL 1	ELSCSLSB 2
29969370	30/11/24	CRIT. U12 EXC	Poule A	SENART MOISSY 35	BRIARD SC 34
29969372	30/11/24	CRIT. U12 EXC	Poule A	VAIRES US 32	MEAUX ACADEMY 32
29969490	30/11/24	CRIT. U12 EXC	Poule D	CRECY FC 31	NANDY FC 31
29915974	30/11/24	CRIT. U12 ESPOIR	Poule A	COLLEGIEN 31	ST MARD 31
29916057	30/11/24	CRIT. U12 ESPOIR	Poule B	DAMMARTIN CS 32	PONTAULT COMB. PORT. 31
29916058	30/11/24	CRIT. U12 ESPOIR	Poule B	NOISIEL FA 32	CRECY FC 32
29916384	30/11/24	CRIT. U12 ESPOIR	Poule G	VAIRES US 34	MEAUX ACADEMY 34
29916445	30/11/24	CRIT. U12 ESPOIR	Poule H	VILLEPARISIS USM 34	EMERAINVILLE 31
29916491	30/11/24	CRIT. U12 ESPOIR	Poule I	LIEUSAIN AS 31	NANGIS ES 31

29916542	30/11/24	CRIT. U12 ESPOIR	Poule J	LIEUSAIN AS 32	NANDY FC 32
29916649	30/11/24	CRIT. U12 ESPOIR	Poule K	OZOIR 77 33	SENART MOISSY 33
29916650	30/11/24	CRIT. U12 ESPOIR	Poule K	SAVIGNY LE TEMPLE 33	OZOUEUR LE VOULGIS 31
29916731	30/11/24	CRIT. U12 ESPOIR	Poule M	SAVIGNY LE TEMPLE 32	FC GUIGNES 31
29916879	30/11/24	CRIT. U12 ESPOIR	Poule Q	BOIS LE ROI 31	MORET VENEUX 31
29778470	30/11/24	CRIT. U13 EXC	Poule B	VILLEPARISIS USM 1	PONTAULT COM UMS 1
29778576	30/11/24	CRIT. U13 EXC	Poule C	ROISSY EN BRIE 1	DAMMARIES LES LYS 1
29778577	30/11/24	CRIT. U13 EXC	Poule C	C.P.S.P 1	NANDY FC 1
29905407	30/11/24	CRIT. U13 ESPOIR	Poule A	MAGNY LE HONGRE 1	ST THIBAULT 2
29905408	30/11/24	CRIT. U13 ESPOIR	Poule A	COLLEGIEN 1	ST MARD 2
29905480	30/11/24	CRIT. U13 ESPOIR	Poule B	MAGNY LE HONGRE 2	THORIGNY FC 2
29905482	30/11/24	CRIT. U13 ESPOIR	Poule B	BUSSY ST GEORGES 1	LAGNY MESSAGERS 2
29905520	30/11/24	CRIT. U13 ESPOIR	Poule C	DAMMARTIN CS 2	PONTAULT COMB. PORT. 1
29905521	30/11/24	CRIT. U13 ESPOIR	Poule C	NOISIEL FA 2	CRECY FC 1
29905557	30/11/24	CRIT. U13 ESPOIR	Poule D	THORIGNY FC 1	CHAMPS FFC 1
29905623	30/11/24	CRIT. U13 ESPOIR	Poule F	COULOMMIERS BRIE 1	FERRIERES BRIE USD 1
29905847	30/11/24	CRIT. U13 ESPOIR	Poule L	BAGNEAUX NSP 1	CHAMPENOIS MV 1
29905938	30/11/24	CRIT. U13 ESPOIR	Poule O	VAL DE L'YERRES 1	BRAYTOIS CS 1
29905983	30/11/24	CRIT. U13 ESPOIR	Poule P	VAL DE L'YERRES 2	BRAYTOIS CS 2
29967401	30/11/24	CRIT. FEMININ U13	Poule C	GRETZ TOURNAN/OZOIR 2	ST PATHUS OISSERY 1
29881130	30/11/24	CRIT. FEMININ U13	Poule D	BOIS LE ROI FC 1	MONTEREAU ASA 1
29967440	30/11/24	CRIT. FEMININ U13	Poule E	VAUX LA ROCHETTE 1	MELUN FC 1
29967476	30/11/24	CRIT. FEMININ U13	Poule F	LIOGNES US 1	ST THIBAULT FC 1

DATE	FESTIFOOT	CLUB RECEVANT
30/11/24	U6/U7	A COMBS LA VILLE
30/11/24	U6/U7	A NANDY
30/11/24	U6/U7	A MORMANT
30/11/24	U6/U7	A PRINGY
30/11/24	U6/U7	A MITRY
30/11/24	U6/U7	A COLLEGIEN
30/11/24	U6/U7	A VAL DE FRANCE
30/11/24	U6/U7	A VAL D'EUROPE

### ERRATUM du PV du 17/12/24

#### CRITERIUM U15 à 8 du 30/11/2024

- Match 30009587 - VAL DE L'YERRES 1 – ST GERMAIN LAVAL 1

Reprise du dossier

Lecture du courriel du club de VAL DE L'YERRES avisant que l'équipe de ST GERMAIN LAVAL ne s'est pas présentée

Pris note

**La commission annule l'amende pour le club de VAL DE L'YERRES**

**La commission enregistre le 2<sup>ème</sup> forfait non avisé pour le club de ST GERMAIN LAVAL 1**

## RETRAITS / FORFAITS GENERAUX

CLUBS	CATEGORIE	DIVISION	AMENDE
PAYS DE FONTAINEBLEAU3	CRIT. U11 ESPOIRS	Poule Z	22 €
COMBS LA VILLE CA	CRIT. U10 ESPOIRS	Poule L	22 €
JOUARRES AS 2	CRIT U15 à 8		22 €

## FORFAITS

### MATCH 29911566 VILLEPARISIS USM 35 – ASM FERTOISE 34 CRITERIUM ESPOIRS U10 Poule C du 14/12/2024

Lecture de la feuille de match

L'équipe de ASM FERTOISE ne s'est pas présentée

**\*1er Forfait non avisé**

### MATCH 29911730 CHANGIS ST JEAN USSY 12 – CHAMPS S/MARNE 12 CRITERIUM ESPOIRS U10 Poule G du 21/12/2024

Lecture du courriel du club de CHANGIS ST JEAN USSY

L'équipe de CHAMPS S/MARNE ne s'est pas présentée

**\*2ème Forfait non avisé**

### MATCH 29911977 TRILPORT US 33 – ANNET S/MARNE 32 CRITERIUM ESPOIRS U10 Poule I du 14/12/2024

Lecture de la feuille de match  
L'équipe de d'ANNET S/MARNE ne s'est pas présentée  
**\*1er Forfait non avisé**

**MATCH 29912440 LE MEE SPORTS 31 – BRIARD SC 33 CRITERIUM ESPOIRS U10 Poule P du 14/12/2024**

Lecture de la feuille de match  
L'équipe de SC BRIARD ne s'est pas présentée  
**\*1er Forfait avisé (le club de SC BRIARD ayant prévenu la veille le club de LE MEE)**

**MATCH 29909711 LOING FC 3 – PAYS DE FONTAINEBLEAU 3 CRITERIUM ESPOIRS U11 Poule Z du 14/12/2024**

Lecture de la feuille de match  
L'équipe de PAYS DE FONTAINEBLEAU 3 ne s'est pas présentée  
**\*3ème Forfait non avisé entraînant le forfait général de l'équipe de Fontainebleau 3**

**MATCH 29916321 BUSSY ST GEORGES 11 – CHELLE AS 12 CRITERIUM ESPOIRS U12 Poule F du 14/12/2024**

Lecture du courriel du club de BUSSY ST GEORGES  
L'équipe de CHELLES ne s'est pas présentée  
**\*1er Forfait non avisé**

**MATCH 29905477 BUSSY ST GEORGES 1 – COLLEGIEN AS 2 CRITERIUM ESPOIRS U13 Poule B du 14/12/2024**

Lecture du courriel du club de BUSSY ST GEORGES  
L'équipe de COLLEGIEN 2 ne s'est pas présentée  
**\*1er Forfait non avisé**

## **REPORTS / MODIFICATIONS D'HORAIRE – TERRAINS CHAMPIONNATS / COUPES**

**[Week-end du 11 et 12 janvier 2025](#)**

**MATCH 29967437 EFSSM 1 – MELUN 1 SENIORS D1 FEMININES du 14/12/2024**

Demande de modification de date par courriel du club de l'EFSSM pour disputer la rencontre le 11/01/25 au lieu du 14/12/24

**ACCORD DU CLUB ADVERSE ET DE LA COMMISSION**

**MATCH 29617485 VAL DE France 2 – PONTAULT COM. UMS SENIORS D1 FEMININES du 11/12/2024**

Suite à un match de coupe de Paris de l'équipe 1 de l'équipe de Val de France à 17h00, cette rencontre est reportée à une date ultérieure

**LA COMMISSION DEMANDE AUX 2 CLUBS DE NOUS FAIRE PARVENIR UNE NOUVELLE DATE POUR SA PROCHAINE COMMISSION**

**MATCH 29882892 CRECY FC 1 – AFPO 1 CRITERIUM FEMININS SENIORS Poule A du 11/01/2025**

Demande de modification de date par courriel du club de CRECY FC pour disputer la rencontre le 22/02/25 au lieu du 11/01/25

**ACCORD DU CLUB ADVERSE ET DE LA COMMISSION**

**Week-end du 18 et 17 janvier 2025**

**MATCH 29882881 MEAUX PORTUGAIS UF 1 – CRECY FC 1 CRITERIUM FEMININS SENIORS Poule A du 18/01/2025**

Demande de modification de date par courriel du club de FRANCO PORTUGAIS MEAUX pour disputer la rencontre à une date ultérieure

**ACCORD DU CLUB ADVERSE ET DE LA COMMISSION**

**MATCH 29916800 AVONNAISE US 31 – GATINAIS VAL DE LOING 31 CRITERIUM ESPOIRS U12 Poule O du 18/01/2025**

Demande de modification de date par courriel du club de GATINAIS VAL DE LOING pour disputer la rencontre le 15/02/25 au lieu du 18/01/25

**ACCORD DU CLUB ADVERSE ET DE LA COMMISSION**

**MATCH 29916842 AVONNAISE US 32 – GATINAIS VAL DE LOING 32 CRITERIUM ESPOIRS U12 Poule P du 18/01/2025**

Demande de modification de date par courriel du club de GATINAIS VAL DE LOING pour disputer la rencontre le 15/02/25 au lieu du 18/01/25

**ACCORD DU CLUB ADVERSE ET DE LA COMMISSION**

## **CALENDRIERS**

### **CRITERIUM U12 ESPOIRS**

- Poule L : Intégration de CESSON 13 à partir du 25 janvier 2025

### **CRITERIUM FEMININS U11 (poule de 8 équipes au lieu de 6 équipes)**

- Poule B : Intégrations de DAMMARTIN CS 2 et VAIRES US 1 partir du 18 janvier 2025

### **Nouveau calendrier pour toutes les équipes**

### **CRITERIUM FEMININS U15**

- Poule C : Intégration de MEAUX 2 à partir du 26 Janvier 2025

Prochaine réunion le mardi 4 février 2025



# Commission Départementale d'Organisation des Compétitions

## PROCÈS VERBAL du jeudi 09 janvier 2025

### COMMISSION RESTREINTE

**La Commission prend connaissance des dossiers qui lui sont soumis ainsi que des rapports y figurant.**

Toute décision autre que celles liées à des faits disciplinaires ou de manquement à l'éthique (fraude), est susceptible d'appel devant le Comité Départemental d'Appel chargé des Affaires Courantes, dans les conditions de forme et de délais prévus dans les Règlements du District Titre IV, article 31.1.

\*Tirages de Coupes

\*Feuille de matchs manquantes

\*Problème FMI

\*Reports/Modifications

\*Suspensions de terrains

## TIRAGES COUPES 77 ET COMITE

### COUPE 77 U14

Tour 3 - Cadrage 1/8<sup>e</sup> de Finale : Samedi 11/01/2025

9 Matches et 7 exempts : Chelles 21, Le Pin 21, Brie FC 21, Val de France 21, Torcy 23, Pontault UMS 21 et Claye Souilly 21

### COUPE COMITE U14

Tour 3 - Cadrage 1/8<sup>e</sup> de Finale : Samedi 11/01/2025

12 Matches et 4 exempts : Champs AS 2, Dammarie FC 22, Mouroux 21 et Villeparisis 23

*En raison d'un match de championnat en retard le 11/01 pour l'équipe de Vaires 24.*

*La rencontre Roissy 22 – Vaires 24, a été placée sans date, avec limite de jeu le 30/01/2025.*

*Merci aux clubs de nous faire parvenir leurs propositions de date avec accord avant le 22/01/2025*

*A défaut, la Commission compétente prendra alors toutes les dispositions nécessaires pour le bon déroulement de la compétition.*

### COUPE SEINE ET MARNE U14

Tour 1 - Cadrage 1/4 de Finale : Samedi 15/02/2025

Tirage à une date ultérieure

### COUPE 77 U15

Tour 1 - Cadrage 1/8<sup>e</sup> de Finale : Samedi 26/01/2025

11 Matches et 5 exempts : Bussy 1, Crécy 1, Gretz Tournan 1, Magny 1 et Trilport 1

### COUPE 77 CDM

Tour 3 - 1/8<sup>e</sup> de Finale : Dimanche 16/02/2025

Tirage à une date ultérieure

### COUPE COMITE CDM

Tour 2 – 1/4 de Finale : Dimanche 23/03/2025

Tirage à une date ultérieure

### **COUPE 77 VETERANS**

#### **Tour 3 - Cadrage 1/8<sup>e</sup> de Finale : Dimanche 12/01/2025**

11 Matches et 5 exempts : *Bussy 31*, *Ponthierry 31*, *Lognes 31*, *FC Cosmo 31* et *Coulommiers 31*

16/02/2025 *Pontault Portugais 32* – *FC Crecy 31*

### **COUPE COMITE VETERANS**

#### **Tour 3 - Cadrage 1/8<sup>e</sup> de Finale : Dimanche 12/01/2025**

6 Matches et 10 exempts : *Fontenay T 32*, *Gatinais 31*, *Dammarie City 31*, *Bois le Roi 32*, *Val de l'Yerres 31*, *Ponthierry 32*, *Chelles 32*, *Breuilloise 31*, *Dammartin 32* et *Annet 31*

### **COUPE 77 +45 ANS**

#### **Tour 3 - 1/8<sup>e</sup> de Finale : Dimanche 16/02/2025**

Tirage à une date ultérieure

### **COUPE COMITE+45 ANS**

#### **Tour 1 – Cadrage 1/8<sup>e</sup> de Finale : Dimanche 17/11/2024**

15/01/2025 *Dammartin 35* – *FC Cosmo 35*

#### **Tour 2 - 1/8<sup>e</sup> de Finale : Dimanche 16/02/2025**

### **COUPE 77 SENIORS**

#### **Tour 3 - Cadrage 1/8<sup>e</sup> de Finale : Dimanche 12/01/2025**

10 Matches et 6 exempts : *Roissy 1*, *Lognes 1*, *MCG 2*, *Fontainebleau 1*, *Villeparisis 1* et *Val De France 1*

### **COUPE COMITE SENIORS**

#### **Tour 3 - Cadrage 1/8<sup>e</sup> de Finale : Dimanche 12/01/2025**

12 Matches et 4 exempts : *Servon 2*, *Fontainebleau 2*, *Crécy 1* et *Emerainville 1*

### **COUPE 77 U18**

#### **Tour 3 - Cadrage 1/8<sup>e</sup> de Finale : Dimanche 12/01/2025**

2 Matches et 14 exempts : *Montreau 21*, *Briard 21*, *Cesson 21*, *Claye 22*, *Combs 21*, *Mormant 21*, *Savigny 21*, *Avon 21*, *Chelles 21*, *Meaux 22*, *Nandy 21*, *Vaires 21*, *Val De France 21* et *Villeparisis 21*

### **COUPE COMITE U18**

#### **Tour 2 - 1/8<sup>e</sup> de Finale : Dimanche 16/02/2025**

Tirage à une date ultérieure

### **COUPE 77 U16**

#### **Tour 3 - Cadrage 1/8<sup>e</sup> de Finale : Dimanche 12/01/2025**

7 Matches et 9 exempts : *Cesson 21*, *Melun 22*, *Ozoir 21*, *Fontainebleau 21*, *Val d'Europe 21*, *Boissise 21*, *Lognes.21*, *Nandy 21* et *Nanteuil 21*

### **COUPE COMITE U16**

#### **Tour 3 - Cadrage 1/8<sup>e</sup> de Finale : Dimanche 12/01/2025**

6 Matches et 10 exempts : *Champs 21*, *Melun 23*, *MCG 21*, *Bagneaux 21*, *Chatelet 21*, *Combs 21*, *Dammarie FC 22*, *Le Mée 22*, *Magny 21* et *Servon 21*

## **FEUILLES DE MATCH MANQUANTES**

**La Commission rappelle aux clubs que dans le cas de l'utilisation d'une feuille de match papier, les clubs ont obligation de faire parvenir au District l'original du document (Art. 13.2 du RSG)**

**\*Les 2 clubs doivent également faire parvenir le résultat de la rencontre.**

**La Commission réclame pour la 1<sup>ere</sup> fois la feuille de match aux clubs ci-dessous :**

**\*Rappel : les 2 clubs doivent également faire parvenir le résultat de la rencontre**

N° MATCH	DATE	CATEGORIE -COMPETITIONS	EQUIPE RECEVANTE	EQUIPE VISITEUSE	
28281694	21/12/24	U14	D1	VAIRES 22	TORCY 23
Score transmis par le club de Vaires : 3-0					
29272878	22/12/24	U16	D3F	CHAMPENOIS MV 21	DAMMARIE FC 22
Score transmis par le club de Champenois MV : 5-0 forfait					

**La Commission réclame pour la 2<sup>ème</sup> fois la feuille de match aux clubs ci-dessous :**

**\*Rappel : les 2 clubs doivent également faire parvenir le résultat de la rencontre**

N° MATCH	DATE	CATEGORIE -COMPETITIONS	EQUIPE RECEVANTE	EQUIPE VISITEUSE	
28919692	14/12/24	U14	D3B	NANTEUIL 21	SAVIGNY FC 22
28911599	15/12/24	VETERANS	D2B	CRECY 31	PONTAULT UMS 31
<b>28913614</b>	<b>15/12/24</b>	<b>U16</b>	<b>D1</b>	<b>CESSON VSD 21</b>	<b>SAVIGNY FC 21</b>
29272015	15/12/24	U16	D3A	ST MARD 21	BRIE NORD 21
28247195	15/12/24	SENIORS	D3B	VILLEPARISIS 2	CHANGIS 1
Score transmis par l'arbitre officiel : 2 - 4					
28247666	15/12/24	SENIORS	D3E	LESIGNY 2	MONTEREAU 2
Score transmis par l'arbitre officiel : 1 - 9					

**Match perdu à l'équipe recevante après deux demandes :**

**\*Rappel : les 2 clubs doivent également faire parvenir le résultat de la rencontre**

N° MATCH	DATE	CATEGORIE -COMPETITIONS	EQUIPE RECEVANTE	EQUIPE VISITEUSE	
28913953	08/12/24	U16	D2A	LAGNY 21	QUINCY 21
Score transmis par le club de Quincy V. : 3 -5					
La Commission décide d'appliquer l'amende prévue à l'annexe 2 du Règlement Sportif (51,50€), de donner match perdu par pénalité (-1 point ; 0 but) au club recevant <b>LAGNY</b> pour en attribuer le gain à l'équipe de <b>QUINCY V.</b> (3 points ; 0 but)					

## PROBLEMES FMI

29261367	08/12/24	CDM	D2C	NUSO FOOT 5	REAU 5
<p><i>Courriel du club de NUSO FOOT du 17/12/2024, informant la Commission que la FMI a été clôturé et transmise.</i></p> <p><i>Considérant que la FMI n'apparaît toujours pas.</i></p> <p><i>La Commission rappelle qu'en cas de problème FMI il est impératif d'établir une feuille de match papier le jour de la rencontre. La Commission rappelle que si une feuille de match papier a été établie lors de la rencontre, il est impératif de transmettre la feuille de match papier recto/verso dans les meilleurs délais.</i></p> <p><b>La Commission, considérant l'impossibilité de clôturer et transmettre la FMI Demande aux 2 clubs de nous faire parvenir pour sa prochaine réunion les informations ci-dessous.</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Score de la rencontre</li> <li>• Liste des joueurs inscrits sur la feuille de match avec Noms/prénom/n° de licence</li> <li>• Noms/prénom/n° de licence arbitre centre</li> <li>• Noms/prénom/n° de licence arbitre assistant</li> <li>• Noms/prénom/n° de licence déléguée</li> <li>• Noms/prénom/n° de licence dirigeant, éducateur etc ...</li> <li>• Si sanctions disciplinaires, Noms/prénom/n° de licence et motif de la sanction</li> <li>• Si blessés, Noms/prénom/n° de licence</li> </ul> <p><i>La Commission après réception des éléments demandés, transmis par le club de REAU,</i></p> <p><b>La Commission demande au club de NUSO Foot de faire parvenir pour sa prochaine réunion les informations ci-dessus.</b></p>					

## REPORTS/MODIFICATIONS Toutes Compétitions District

Week-end du 11 et 12 janvier 2025

**MATCH 30036076 PONTAULT PTG 21 – MAROLLES 21 COUPE COMITE U14 du 11/01/2025**

Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **PONTAULT PORTUGAIS** pour disputer la rencontre à 16H00 au lieu de 15H30

**ACCORD DE LA COMMISSION**

**MATCH 30036079 GATINAIS VL 1 – MORMANT FC 2 COUPE COMITE U14 du 11/01/2025**

Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **GATINAIS** pour disputer la rencontre à 14h30 au lieu de 15H30

**EN ATTENTE ACCORD DU CLUB DE MORMANT FC**

**MATCH 29236263 MAGNY FC 23 – FERTE S/J 21 U14 D4B du 11/01/2025**

Demande de modification de date et d'horaire via FOOTCLUBS du club de **MAGNY FC** pour disputer la rencontre le 12/04/2025 à 17h au lieu du 11/01/2025 à 15H30

**EN ATTENTE ACCORD DU CLUB D'AVONNAISE**

**MATCH 29236531 VAIRES 24 – ESBLY 21 U14 D4C du 11/01/2025**

Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **VAIRES** pour disputer la rencontre à 15H00 au lieu de 15H30

**ACCORD DE LA COMMISSION**

**MATCH 30036118 DAMMARTIN 31 – VAL D'EUROPE 31 COUPE 77 VETERANS du 12/01/2025**

Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **DAMMARTIN** pour disputer la rencontre à 11h30 au lieu de 09h30

**EN ATTENTE ACCORD DU CLUB DE VAL D'EUROPE**

**MATCH 29239856 DAMMARTIN 35 – MITRY OURCQ PTG 35 +45 ANS Gr.A du 12/01/2025**

Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **DAMMARTIN** pour disputer la rencontre à 11h30 au lieu de 09h30

**DEMANDE REFUSE PAR LE CLUB DE MITRY OURCQ PTG**

**MATCH 29251700 BUCCEENNE 5 – ST MARD 5 CDM D2A du 12/01/2025**

Demande de modification de date et via FOOTCLUBS du club de **ST MARD** pour disputer la rencontre le 23/02/2025 au lieu du 12/01/2025

**EN ATTENTE ACCORD DU CLUB DE BUCCEENNE**

**MATCH 28912903 POMMEUSE F 31 – VAL DE L'YERRES 31 VETERANS D3B du 12/01/2025**

Demande d'inversion Aller-Retour via FOOTCLUBS du club de **POMMEUSE** pour disputer la rencontre aller sur les installations du club de VAL DE L'YERRES et la rencontre retour sur les installations du club de POMMEUSE

**EN ATTENTE ACCORD DU CLUB DE VAL DE L'YERRES**

**MATCH 29271998 QUINCY 22 – MCG 22 U16 D3A du 12/01/2025**

Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **QUINCY** pour disputer la rencontre à 11h00 au lieu de 13H00

**EN ATTENTE ACCORD DU CLUB DE MCG**

**MATCH 30052443 VAIRES 22 – LESIGNY 21 COUPE 77 U16 du 12/01/2025**

Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **VAIRES** pour disputer la rencontre à 17H au lieu de 13H30

**DEMANDE REFUSE PAR LE CLUB DE LESIGNY**

**MATCH 30052440 BOMBONNAISE 21 – CLAYE SOUILLY 22 COUPE 77 U16 du 12/01/2025**

Fermeture des installations de Bombon

En application de l'article 6 du Règlement de la Coupe,

La rencontre Bombonnaise 21 – Claye Souilly 22 Coupe 77 U16 du dimanche 12 janvier 2025 est inversée sur les installations du club de CLAYE SOUILLY (Stade Clement PETIT)  
Considérant que les installations de Claye Souilly sont occupées de 13h à 14h45.  
Considérant la proposition du club de Claye Souilly, acceptant l'inversion mais avec un coup d'envoi à 15h00.

Considérant le calendrier de la Coupe, et le manque de date pour un éventuel report.

Considérant qu'il convient d'optimiser le déroulement des rencontres de Coupe et de limiter les reports.

Par ces motifs, la Commission décide de modifier l'horaire de la rencontre de Coupe 77 U16, à savoir **15h00** au lieu de 13h00.

**MATCH 30052423 SENART M. 22 – VAL D'EUROPE COUPE 77 U18 du 12/01/2025**

Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **VAIRES** pour disputer la rencontre à 12H30 au lieu de 13H00

**ACCORD DE LA COMMISSION**

**MATCH 30052424 BREUILLOISE 21 – SERVON 21 COUPE 77 U18 du 12/01/2025**

Fermeture des installations de Brou sur Chantereine

En application de l'article 6 du Règlement de la Coupe,

La rencontre Breuilloise 21 – Servon 21 Coupe 77 U18 du dimanche 12 janvier 2025 est inversée sur les installations du club de SERVON. (Stade Dominique STABILE)

Considérant que les installations de Servon sont occupées de 13h30 à 15h15.

Considérant la proposition du club de Servon, acceptant l'inversion mais avec un coup d'envoi à 15h30.

Considérant le calendrier de la Coupe, et le manque de date pour un éventuel report.

Considérant qu'il convient d'optimiser le déroulement des rencontres de Coupe et de limiter les reports.

Par ces motifs, la Commission décide de modifier l'horaire de la rencontre de Coupe 77 U18, à savoir **15h30** au lieu de 13h00.

**MATCH 30052250 VAIRES 1 – NANTEUIL 1 COUPE 77 SENIORS du 12/01/2025**

Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **VAIRES** pour disputer la rencontre à 15h30 au lieu de 15h00

**ACCORD DE LA COMMISSION**

**MATCH 30052414 NANTEUIL 2 – MAGNY FC 1 COUPE COMITE SENIORS du 12/01/2025**

Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **NANTEUIL** pour disputer la rencontre à 15h30 au lieu de 15h00

**ACCORD DE LA COMMISSION**

**[Week-end du 18 et 19 janvier 2025](#)**

**MATCH 28281749 VAIRES 22 – MCG 21 U14 D1 du 18/01/2025**

Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **VAIRES** pour disputer la rencontre à 17H au lieu de 15h

**EN ATTENTE ACCORD DU CLUB DE MCG**

**MATCH 29236825 LAGNY M. 22 – FERRIERES 21 U14 D4D du 18/01/2025**

Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **LAGNY** pour disputer la rencontre à 14h00 au lieu de 16H00

**EN ATTENTE ACCORD DU CLUB DE FERRIERES**

**MATCH 29237892 DAMMARTIE FC 22 – AVONNAISE 22 U14 D4D du 18/01/2025**

Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **DAMMARTIE FC** pour disputer la rencontre à 13h30 au lieu de 15H30

**DEMANDE REFUSE PAR LE CLUB D'AVONNAISE**

**MATCH 28881245 DAMMARTIN 31 – MORMANT FC 31 VETERANS D1 du 19/01/2025**

Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **DAMMARTIN** pour disputer la rencontre à 11h30 au lieu de 09h30

**DEMANDE REFUSE PAR LE CLUB DE MORMANT FC**

Demande d'inversion et de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **MORMANT FC** pour disputer la rencontre à 11h00 au lieu de 09h30

### **EN ATTENTE ACCORD DU CLUB DE DAMMARTIN**

#### **MATCH 28914235 VAL DE France 21 – VAL D'EUROPE 21 U16 D2B du 19/01/2025**

Demande d'inversion via FOOTCLUBS du club de VAL DE FRANCE pour disputer la rencontre sur les installations du club de VAL D'EUROPE au lieu du VAL DE FRANCE

**DEMANDE REFUSE PAR LE CLUB DE VAL D'EUROPE**

#### **MATCH 29272655 SAVIGNY FC 22 – CESSON VSD 22 U16 D3D du 19/01/2025**

Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de SAVIGNY FC pour disputer la rencontre le 02/03/2025 au lieu du 19/01/2025

**EN ATTENTE ACCORD DU CLUB DE CESSON VSD**

#### **MATCH 28246745 QUINCY 2 – ESBLY 1 SENIORS D3A du 19/01/2025**

Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de QUINCY pour disputer la rencontre à 11h00 au lieu de 15H00

**EN ATTENTE ACCORD DU CLUB D'ESBLY**

#### **MATCH 28247548 CESSON VSD 2 – VILLIERS ST G. 1 SENIORS D3D du 19/01/2025**

Demande de modification de date et d'horaire via FOOTCLUBS du club de CESSON VSD pour disputer la rencontre le 18/01/2025 à 18H00 au lieu 19/01/2025 à 14h30

**DEMANDE REFUSE PAR LE CLUB DE VILLIERS ST GEORGES**

#### **MATCH 29221590 BRIARD 2 – MARLES 1 SENIORS D4B du 19/01/2025**

Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de BRIARD pour disputer la rencontre à 14h00 au lieu de 16H00

**EN ATTENTE ACCORD DU CLUB DE MARLES**

### **Week-end du 25 et 26 janvier 2025**

#### **MATCH 30052354 MELUN FC 1 – LIEUSAIN 1 COUPE 77 U15 du 25/01/2025**

Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de MELUN FC pour disputer la rencontre à 16h30 au lieu de 15H30

**EN ATTENTE ACCORD DU CLUB DE LIEUSAIN**

#### **MATCH 30052358 VAIRES 1 – PONTAULT UMS 1 COUPE 77 U15 du 25/01/2025**

Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de VAIRES pour disputer la rencontre à 17H au lieu de 15H30

**DEMANDE REFUSE PAR LE CLUB DE PONTAULT UMS**

#### **MATCH 28917688 CESSON VSD 21 – OZOIR FC 21 U14 D2B du 25/01/2025**

Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de CESSON VSD pour disputer la rencontre à 14H00 au lieu de 15h30

**EN ATTENTE ACCORD DU CLUB D'OZOIR FC**

#### **MATCH 28911518 DAMMARTIN 32 – CROISSY 31 VETERANS D2A du 26/01/2025**

Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de DAMMARTIN pour disputer la rencontre à 11h30 au lieu de 09h30

**EN ATTENTE ACCORD DU CLUB DE MORMANT FC**

#### **MATCH 28913633 MELUN FC 22 – DAMMARIE FC 21 U16 D1 du 26/01/2025**

Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de MELUN FC pour disputer la rencontre à 10H00 au lieu de 13H00

**DEMANDE REFUSE PAR LE CLUB DAMMARIE FC**

#### **MATCH 29275777 CESSON VSD 22 – FONTENAY TRES. 21 U16 D3D du 26/01/2025**

Demande de modification de date et d'horaire via FOOTCLUBS du club de CESSON VSD pour disputer la rencontre le 25/01/2025 à 17H00 au lieu du 26/01/2025 à 14H00

**EN ATTENTE ACCORD DU CLUB DE FONTENAY TRESIGNY**

### **Week-end du 01 et 02 février 2025**

**MATCH 28881259 DAMMARTIN 31 – OZOIR 32 VETERANS D1 du 02/02/2025**

Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de DAMMARTIN pour disputer la rencontre à 11h30 au lieu de 09h30

**EN ATTENTE ACCORD DU CLUB D'OZOIR**

**MATCH 29272797 BOMBONNAISE 21 – BAGNEAUX NEM. 22 U16 D3E du 02/02/2025**

Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de BOMBONNAISE pour disputer la rencontre le 23/03/2025 au lieu du 02/02/2025

**EN ATTENTE ACCORD DU CLUB DE BAGNEAUX NEMOURS**

[Week-end du 08 et 09 février 2025](#)

[Week-end du 15 et 16 février 2025](#)

**MATCH 28911500 FC COSMO 77 31 – CHAMPS FC 31 VETERANS D2A du 16/02/2025**

Demande d'inversion par courriel du club de CHAMPS FC pour disputer la rencontre sur les installations de CHAMPS FC au lieu de COUILLY

**EN ATTENTE ACCORD DU CLUB DE FC COSMO.**

**MATCH 29261750 FONTAINEBLEAU 35 – AVONNAISE 35 +45 ANS Gr. E du 16/02/2025**

Demande de modification de date et d'horaire via FOOTCLUBS du club de FONTAINEBLEAU pour disputer la rencontre le 12/02/2025 à 20h au lieu du 16/02/2025 à 9h30

**EN ATTENTE ACCORD DU CLUB D'AVONNAISE**

[Week-end du 15 et 16 mars 2025](#)

**MATCH 29237917 DAMMARIE FC 32 – FC GUGNES 1 U14 D4E du 15/03/2025**

Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de DAMMARIE FC pour disputer la rencontre à 13h30 au lieu de 15h30

**EN ATTENTE ACCORD DU CLUB DE NANGIS**

[Week-end du 24 et 25 mai 2025](#)

**MATCH 29237957 DAMMARIE FC 22 -LIEUSAINT 23 U14 D4E du 24/05/2025**

Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de DAMMARIE FC pour disputer la rencontre à 13H30 au lieu de 15h30

**ACCORD DU CLUB DE LIEUSAINT**

Compte tenu qu'à ce stade, la Commission ne peut apprécier si la rencontre présente un quelconque enjeu pour les accessions ou les relégations.

**DEMANDE REFUSEE PAR LA COMMISSION,**

« ... Article 10 – le Calendrier

(.../...) Pour préserver la régularité et l'équité sportive des compétitions, les rencontres d'équipes d'un même groupe doivent impérativement se dérouler, pour la dernière journée de championnat (les deux dernières journées en seniors D1), le même jour (dans la même semaine pour les rencontres de championnat Futsal) à l'heure officielle. La Commission d'Organisation compétente peut exceptionnellement déroger à cette disposition pour les matches ne présentant aucun enjeu pour les accessions et relégations ou pour les matches opposant uniquement les clubs concernés soit par les accessions, soit par les relégations... »

**MATCH 28914007 VILLEPARISIS 22 – MEAUX CS ACADEMY 22 U16 D2A du 25/05/2025**

Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de VILLEPARISIS pour disputer la rencontre le 02/03/2025 au lieu du 25/05/2025

**ACCORD DU CLUB DE MEAUX CS**

Compte tenu qu'à ce stade, la Commission ne peut apprécier si la rencontre présente un quelconque enjeu pour les accessions ou les relégations.

**DEMANDE REFUSEE PAR LA COMMISSION,**

« ... Article 10 – le Calendrier

(.../...) Pour préserver la régularité et l'équité sportive des compétitions, les rencontres d'équipes d'un même groupe doivent impérativement se dérouler, pour la dernière journée de championnat (les deux dernières journées en seniors D1), le même jour (dans la même semaine pour les rencontres de championnat Futsal) à l'heure officielle. La Commission d'Organisation compétente peut exceptionnellement déroger à cette disposition pour les matches ne présentant aucun enjeu pour les accessions et relégations ou pour les matches opposant uniquement les clubs concernés soit par les accessions, soit par les relégations... »

# SUSPENSION DE TERRAINS

## Club de ST PATHUS

### Suite à la décision de la Commission d'Appel Disciplinaire du 12/12/2024

« ... Match 28246715

Quincy Voisins FC US – St Pathus Oissey ES

Seniors D3A du 03/11/24

La Commission,

Après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier,

(.../...)

**Par ces motifs et après en avoir délibéré, la commission décide :**

(.../...)

**-De confirmer la décision de la commission de discipline d'infliger une suspension de terrain à l'équipe de Saint Pathus Oissey Seniors d'UN (1) match ferme pour comportement menaçant, grossiers et des conduites incorrectes de la part de ses supporters envers officiel en vertu de l'article 2.1.b du Règlement disciplinaire du District du Seine et Marne de Football... »**

La Commission informe le club de **ST PATHUS** que cette sanction est applicable à compter de ce jour :

Par ces motifs, la Commission informe le club de **ST PATHUS** que la sanction que la sanction sera applicable sur la rencontre ci-dessous :

### • **ST PATHUS 1 – MONTEREAU 2 COUPE COMITE SENIORS du 12/01/2025**

La Commission demande au club de **ST PATHUS** de lui communiquer le nom du terrain de repli accompagné de l'attestation de mise à disposition du propriétaire des installations.

De plus, la Commission précise que si le club de **ST PATHUS** est tiré club recevant lors des matchs de Coupes, cette rencontre sera à prendre en compte dans la purge de la suspension de terrain.

Considérant l'article 40.7 du RSG, la Commission rappelle au club de **ST PATHUS**

« **40.7** - En cas de suspension ferme de terrain, la Commission compétente fixe, dès que la décision est devenue définitive, la ou les rencontre(s) sur laquelle (lesquelles) la sanction devra être purgée.

Il appartient alors au club sanctionné de proposer à la Commission, **au plus tard le vendredi midi précédent la date du ou des match(es) concerné(s)**, le terrain sur lequel se déroulera (ont) la ou les rencontre(s), la demande devant être accompagnée de l'accord du propriétaire du terrain.

L'accord de la Commission sur cette proposition est indispensable et doit obligatoirement être exprès.

Le terrain proposé :

a) doit obligatoirement être classé dans le niveau correspondant à celui de la compétition disputée,

b) ne peut être situé sur le territoire :

- de la commune où se trouve le siège social du club,

- d'une commune où une des équipes du club évolue habituellement, même en entente,

- d'une commune se trouvant à plus de 10 kilomètres des limites du département de Seine et Marne (Territoire du District 77).

La Commission est seule juge du respect de ces dispositions.

Si le club sanctionné ne s'y conforme pas, la rencontre ne peut avoir lieu et est donnée perdue par pénalité au club fautif.

Les frais d'arbitrage et de déplacement des délégués sont imputés sur le compte du club sanctionné, lequel doit assurer un service suffisant pour l'application des dispositions précitées. ... »

# Commission Départementale d'Organisation des Compétitions

## PROCÈS VERBAL du vendredi 10 janvier 2025

### COMMISSION RESTREINTE

**La Commission prend connaissance des dossiers qui lui sont soumis ainsi que des rapports y figurant.**

Toute décision autre que celles liées à des faits disciplinaires ou de manquement à l'éthique (fraude), est susceptible d'appel devant le Comité Départemental d'Appel chargé des Affaires Courantes, dans les conditions de forme et de délais prévus dans les Règlements du District Titre IV, article 31.1.

\*Reports/Modifications

## REPORTS/MODIFICATIONS Toutes Compétitions District

### Week-end du 11 et 12 janvier 2025

#### MATCH 30052418 ALLIANCE 77 1 – LOGNES 2 COUPE COMITE SENIORS du 12/01/2025

Fermeture des installations de EVRY GREGY SUR YERRE

En application de l'article 6 du Règlement de la Coupe,

La rencontre Alliance 77 1 – Lognes 2 Coupe Comité du dimanche 12 janvier 2025 est inversée sur les installations du club de LOGNES (Parc des Sports du Segrais)

Considérant que les installations de Lognes sont occupées de 15h à 16h45

Considérant la proposition du club de Lognes, acceptant l'inversion mais avec un coup d'envoi à 17h00.

Considérant le calendrier de la Coupe, et le manque de date pour un éventuel report.

Considérant qu'il convient d'optimiser le déroulement des rencontres de Coupe et de limiter les reports.

Par ces motifs, la Commission décide de modifier l'horaire de la rencontre de Coupe Comité Seniors, à savoir **17h00** au lieu de 15h00.



# Commission Départementale du Football Animation

## PROCES VERBAL du Jeudi 9 Décembre 2025

### COMMISSION RESTREINTE

Une commission restreinte s'est tenue ce jour afin d'aborder les points suivants.

*Toute décision autre que celles liées à des faits disciplinaires ou de manquement à l'éthique (fraude), est susceptible d'appel devant le Comité Départemental d'Appel chargé des Affaires Courantes, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77*

**La Commission souhaite une bonne année 2025 et présente ses meilleurs vœux à l'ensemble des clubs, acteurs et actrices du football Seine-et-Marnais**

## FEUILLES DE MATCH MANQUANTES :

La Commission, considérant la non-réception des feuilles de match ci-dessous suite à 2 réclamations, décide **l'élimination du club recevant avec application de l'amende prévue à l'annexe financière du Football Animation (51,50€)**

### Challenge 77 U10 du 7/12/24

- Poule R à Moissy

**Amende de 51,50€ au club de SENART MOISSY** (cf : Annexe financière du Football Animation)

### Challenge IDF U11 du 7/12/24

- Poule G à Nanteuil
- Poule AB à Cesson

**Amende de 51,50€ au club de AS NANTEUIL LES MEAUX** (cf : Annexe financière du Football Animation)

**Amende de 51,50€ au club de ES CESSON VSD** (cf : Annexe financière du Football Animation)

### Challenge 77 U12 du 7/12/24

- Poule K à Magny
- Poule M à Moissy

**Amende de 51,50€ au club de FC MAGNY LE HONGRE** (cf : Annexe financière du Football Animation)

**Amende de 51,50€ au club de SENART MOISSY** (cf : Annexe financière du Football Animation)

#### **Jour de Coupe U10/U11 du 7/12/24**

- Poule B à Nanteuil
- Poule J à Mitry Mory

**Amende de 51,50€ au club de AS NANTEUIL LES MEAUX** (cf : Annexe financière du Football Animation)

**Amende de 51,50€ au club de MITRY COMPANS GOELLY** (cf : Annexe financière du Football Animation)

#### **Jour de Coupe U12/U13 du 7/12/24**

- Poule Q à Varennes

**Amende de 51,50€ au club de VARENNES FC** (cf : Annexe financière du Football Animation)

La Commission, demande pour **le mardi 14/01/25**, **les preuves des résultats (photos)** des plateaux non reçus aux équipes ci-dessous en bleu. Sans retour des preuves de résultats, les clubs s'exposent à une amende et à une élimination (cf : Règlements des challenges correspondants)

#### **Challenge 77 U10 du 7/12/24**

Poule R à Moissy : [Nangis 11](#) – [Bombon 11](#) – [Guignes 11](#)

#### **Challenge IDF U11 du 7/12/24**

- Poule G à Nanteuil : [Villenoy 2](#) – [Ferté sous Jouarre 1](#) – [Chauconin 1](#)
- Poule AB à Cesson : [Alliance 77 1](#) – [Gretz Tournan 1](#) – [Guignes 2](#)

#### **Challenge 77 U12 du 7/12/24**

- Poule K à Magny : [Vaires 13](#) – [Nanteuil 11](#) – [St Mard 11](#)
- Poule M à Moissy : [Briard 12](#) – [Lieuxaint 11](#) – [Briard 11](#)

#### **Jour de Coupe U10/U11 du 7/12/24**

- Poule B à Nanteuil : [Changis 12](#) – [Vaires 2](#) – [Pays de l'Ourcq 2](#)
- Poule J à Mitry Mory : [Emerainville 11](#) – [Villeparisis 14](#) – [St Pathus 2](#)

#### **Jour de Coupe U12/U13 du 7/12/24**

- Poule Q à Varennes : [Olympique du Loing 12](#) – [Gatinais 2](#)

## **DEMANDE DE RAPPORTS:**

### **JOUR DE COUPE U10-U11 du 7/12/2024 :**

#### **Club Organisateur : ES LA FORET**

Réception et Lecture de La Feuille de Match : annotation en observation de propos tenus par l'éducateur d'Avon lors de son arrivée : « un club comme cela ne devrait pas exister »

Réception et lecture du rapport de Mr BOUKHATEM Salah, éducateur d'Avon sur son comportement

Réception et lecture du rapport de Mr LE COTONNEC Alexis, éducateur de la Forêt, sur le comportement de l'éducateur d'Avon

La Commission, en date du 9/1/25, note la non-réception du rapport de Mr JOSEPHA Yanni, éducateur de Fontainebleau et rappelle Mr JOSEPHA aux devoirs de sa charge.

La Commission rappelle Mr BOUKHATEM aux devoirs de sa charge

### **FESTIVAL FOOT U13 du 7/12/2024 :**

#### **Club Organisateur : GRETZ TOURNAN**

#### **Equipes présentes : Gretz Tournan 1 – Moissy 3 – Verneuil 1**

Réception et Lecture de La Feuille de Match : annotation en observation d'un match arrêté pour désapprobation et éducateur hors zone

Réception et lecture du mail de Mme BESNARD Mélanie, responsable du plateau, sur le déroulement du plateau, les faits, et l'arrêt de la rencontre entre Verneuil et Moissy

Réception et lecture du rapport de Mr ABDELLI Mourad, éducateur de Gretz-Tournan

La Commission note la non-réception des rapport de Mr MONKOLOT Jessy, éducateur de Verneuil 1 et de Mr RENAUX Gauthier, éducateur de Moissy 3 et les rappellent aux devoirs de leur charge

La Commission, au regard de la gravité des faits rapportés, **transmet le dossier à la Commission de Discipline**

### **FESTIVAL FOOT U13 du 7/12/2024 :**

#### **Club Organisateur : PRESLES**

#### **Equipes présentes : Presles 1 – Moissy 2 – Ponthierry 1 – Melun 3**

Réception et Lecture de La Feuille de Match : annotation en observation du fait que l'éducateur de Melun 3 n'a pas laissé sa feuille de composition et a insulté un dirigeant de Presles.

Réception de la feuille de composition de Melun 3

Réception et lecture du rapport de Mr NZONZI OKITO Trésor, éducateur de Melun, sur le déroulement du plateau et les faits

Réception et lecture du rapport de Mr DA SILVA Nelson, éducateur de Presles, sur le déroulement du plateau et les faits

Réception et lecture du rapport de Mr CAMBRON Maxime sur le déroulement et les faits

Réception et lecture du rapport de Mr BARDEL Olivier sur le déroulement et les faits

La Commission rappelle Mr NZONZI OKITO Trésor aux devoirs de sa charge

### **FESTIVAL FOOT U13 du 7/12/2024 :**

**Club Organisateur : Vaires**

**Equipes présentes : Vaires 1 – Congis 1 – Breuilloise 2 – St Mard 2**

Réception et Lecture de La Feuille de Match : annotation en observation du fait que la rencontre Vaires – St Mard n'a pas été à son terme et d'insultes de la part de l'environnement

Réception et lecture du rapport de Mr YABALA Doury, responsable du plateau, sur le déroulement du plateau, l'arrêt de la rencontre et les faits

Réception et lecture du mail de Mr JOANNET Ludovic, responsable foot animation de St Mard, retraçant les rapports de l'éducateur de St Mard et de l'environnement, sur le déroulé du plateau ainsi que sur les faits et les évènements

Réception de la feuille de composition de St Mard

Réception et lecture du rapport de Mr CLOUX Jacky, éducateur de Breuilloise, sur le déroulement du plateau et les faits

Réception et lecture du rapport de Mr HULAULT Alain, président de Breuilloise, sur le déroulement du plateau et les faits

Au regard de la gravité des faits, la Commission **transmet le dossier à la Commission de Discipline**

### **U11 Espoirs du 14/12/2024 :**

**Rencontre : Roissy en Brie 2 – Nangis 2**

**Poule : AA**

**N° de Rencontre : 29909774**

Réception de la feuille de rencontre : annotation sur la feuille de match de comportements non adaptés (attaques) et d'insultes de la part des parents de Roissy en Brie. Annotation de problèmes avec les parents de Nangis et d'arbitrage en filmant.

Réception d'un rapport Mr SIGISMEAU Yohan, animateur de Nangis, sur les rôles d'arbitre qu'il a tenu sur la rencontre, le déroulé de la rencontre, le comportement des parents de Roissy en Brie et de l'éducateur.

Réception et lecture du rapport de Mr BUTKO Yann, éducateur de Nangis, sur le déroulement du plateau et les faits

Réception et lecture du rapport de Mr TANGARA Rachid, dirigeant de Roissy-en-Brie, sur le déroulement du plateau et les faits

La Commission rappelle les 2 clubs aux devoirs de leurs charges.

**U12 Excellence du 14/12/2024 :**

**Rencontre : FC Ozoir 77 34 – AS Chelles 34**

**N° de Rencontre : 29969456**

Réception de la feuille de rencontre : annotation sur la feuille de match, par Mr BOUADDI Salim, du club de Chelles, de problèmes d'arbitrages (hors-jeux non signalés, fautes peu sifflées)

Réception et lecture du rapport de Mr HENRIQUES Nicolas, éducateur d'Ozoir-La-Ferrière, sur le déroulement du plateau et les faits

Réception et lecture du rapport de Mr BAYEMI NLOGA Ruben, arbitre de la rencontre, sur le déroulement du plateau et les faits

Réception et lecture du rapport de Mr BOUADDI Salim, éducateur de Chelles, sur le déroulement du plateau et les faits

La Commission rappelle l'ensemble des acteurs aux devoirs de leur charge



# Commission Départementale du Football Féminin

## PROCÈS VERBAL du jeudi 14 novembre 2024

**Présidence** : CHILARD Isabelle

**Secrétaire de séance** : MOPIN Xavier (CTD-DAP)

**Présents** : DEMENGEL Jean-Pierre – CAU Christiane – BESNARD Mélanie – GAUCHET Pascal - REVUZ Julien – POITEVIN Patrick – BELLEGARDE Cynthia – BOURAS Romain – MOREELS Michel - BACHIR BEY BESNARD Nora –

**Absents excusés** : ELOY Romina – ACHEAMFOUR Benjamin – BOUCLY Nicolas – BUISSETTE Aurélie – CANOLLE Marie (CTD-PPF) – HERPE Laurent

**Absents non excusés** : MAZEN Fanny – ZAMORA Yolenn

**Assiste** : MACHO Monique (CD)

### 1- Mot de la Présidente

Remerciements de la part d'Isabelle CHILARD au club de Gretz/Tournan pour le prêt de la salle. Remerciements également aux membres présents de s'être rendus disponibles.

### 2- Mot de la représentante du Comité Directeur

La représentante du Comité Directeur remercie également le club de Gretz/Tournan pour le prêt de la salle et l'ensemble des membres pour leurs présences.

### 3- Validation PV du 04/11/2024

Présentation par le CTD-DAP du PV relatif à la visioconférence de la Commission Féminine du 4/11/24. Les commissaires présents approuvent sans exception le PV.

### 4- Présentation des différents calendriers

Les différents calendriers sont présentés par le CTD-DAP :

- Début des critères le 16/11/2024
- Prochains Fillofoot U7F
  - o le 16/11/2024 à Lognes début 13h30
  - o Le 30/11/2024 à Ozoir début 14h30 (horaires à confirmer)

- Prochain plateau U9F :
  - o Le 23/11/24 à Nandy et Villeparisis
  - o Le 7/11/24 sur 1 ou 2 sites à déterminer

#### **5- Suivi des engagements et constitution des poules de criterium (U9F, U11F, U13F, U15F, U18F et Séniors) :**

- U11F : 4 poules de 6 équipes. Poules de secteur
- U13F : 6 poules : 1 poule de niveaux (6 équipes) + 5 poules géographiques (4 à 6 équipes)
- U15F : 5 poules de secteur (5 ou 6 équipes par poule)
- U18 : 2 poules géographiques : 1 poule de 5 équipes et 1 poule de 7 équipes
- Seniors F à 8 : 2 poules, 1 poule de 6 et 1 poule de 8

#### **6- Informations Générales et rappels règlementaires :**

- Passage en FMI obligatoire sur critérium Foot à 8 (U11F et U13F)
- Test obligatoire du double 8 en U11F et U13F (12 passages obligatoires, sans chronomètre, en parallèle. Si une équipe n'est pas complète, un tirage au sort doit être effectué.)
- Respect de l'article 1 des Statuts de la FFF
- Interdiction de descendre une fille éliminée en challenge en équipe en inférieure
- **LABEL** : Un point est effectué sur les clubs étant en fin de labellisation en Juin 2025.  
Mail à destination des clubs envoyé en date du 13/11/24

#### **7- Point PPF**

Les dates ainsi que le nombre de filles composant les Centres de Perfectionnement ont été donnés. Un retour est effectué sur les Interdistricts U15F s'étant tenus le 29/10/24 (1 nul et 2 défaites). Bon comportement dans l'ensemble. Opposition équilibrée dans le jeu malgré des manques d'attentions et d'intention

- U15 F : 23 clubs et 92 joueuses - Interdistricts : 3 joueuses au brassage régional
- U14 F : 25 clubs et 104 joueuses - Prochain tour en janvier 2025
- U13F : 28 clubs et 114 joueuses - Prochain tour le 4 décembre 2024

#### **8- Formation**

Deux formations exclusivement pour les féminines sur la 2 -ème partie de saison :

- CFI U6-U9 : le 24/02/25 et 14/04/25
- CFI U10-U13 : 25/02/25 et 18/04/25

#### **9- Toutes Foot**

La Présidente évoque le dispositif « Toutes Foot », reconduite sur la saison 2024/2025. Le district va une nouvelle fois s'engager dans ce dispositif.

La date du 8 Mars 2025 est retenue. Le lieu de l'action est à prévoir. Des visites sont envisagées au sein des clubs de Pontault et de Briard. Les dispositifs prévus pour cet évènement sont en cours d'étude (affiches, animations, activités, dotations, invitations etc..).

Catégories validées U9F / U11F / U13F / U15F

Prochaine réunion **Jeudi 12 décembre à Gretz-Tournan à 19 heures**

# Agenda Technique

## FORMATIONS CFI JANVIER à JUIN 2025

Objet	Date	Localité	Nombre de pré-inscrits	Places restantes
CFI U6-U9	<b>1<sup>er</sup> jour</b> 13/01/2025 <b>2<sup>ème</sup> jour</b> 10/02/2025	MONTRY	<b>14</b>	<b>7</b>
CFI U10-U13	<b>1<sup>er</sup> jour</b> 16/01/2025 <b>2<sup>ème</sup> jour</b> 14/02/2025	MONTRY	<b>COMPLETE</b>	
CFI U6-U9 Formation réservée aux mineurs (16 ans révolu- Licence U17)	<b>1<sup>er</sup> jour</b> 17/02/2025 <b>2<sup>ème</sup> jour</b> 14/04/2025	MONTRY	<b>7</b>	<b>14</b>
CFI U10-U13 Formation réservée aux mineurs (14 ans révolu- Licence U15)	<b>1<sup>er</sup> jour</b> 18/02/2025 <b>2<sup>ème</sup> jour</b> 15/04/2025	MONTRY	<b>0</b>	<b>21</b>
CFI U6-U9 Formation réservée aux mineurs (16 ans révolu- Licence U17)	<b>1<sup>er</sup> jour</b> 20/02/2025 <b>2<sup>ème</sup> jour</b> 15/04/2025	LE MEE S/SEINE	<b>4</b>	<b>18</b>
CFI U10-U13 Formation réservée aux mineurs (14ans révolu-Licence U15)	<b>1<sup>er</sup> jour</b> 21/02/2025 <b>2<sup>ème</sup> jour</b> 14/04/2025	LE MEE S/SEINE	<b>0</b>	<b>21</b>
CFI U6-U9 Formation réservée aux FEMININES Majeurs et mineurs (16 ans révolu- Licence U17)	<b>1<sup>er</sup> jour</b> 24/02/2025 <b>2<sup>ème</sup> jour</b> 17/04/2025	SITE A DETERMINER	<b>2</b>	<b>19</b>
CFI U10-U13 Formation réservée aux FEMININES Majeurs et mineurs (14 ans révolu- Licence U15)	<b>1<sup>er</sup> jour</b> 25/02/2025 <b>2<sup>ème</sup> jour</b> 18/04/2025	SITE A DETERMINER	<b>0</b>	<b>21</b>
CFI U6-U9	<b>1<sup>er</sup> jour</b> 03/03/2025 <b>2<sup>ème</sup> jour</b> 03/04/2025	A LESIGNY	<b>14</b>	<b>7</b>

# Agenda Technique

CFI U10-U13	<b>1<sup>er</sup> jour</b> 04/03/2025 <b>2<sup>ème</sup> jour</b> 04/04/2025	MONTEREAU	<b>10</b>	<b>11</b>
CFI SENIORS	<b>1<sup>er</sup> jour</b> 04/03/2025 <b>2<sup>ème</sup> jour</b> 01/04/2025	MONTRY	<b>8</b>	<b>13</b>
CFI SENIORS	<b>1<sup>er</sup> jour</b> 07/03/2025 <b>2<sup>ème</sup> jour</b> 04/04/2025	LE MEE S/SEINE	<b>6</b>	<b>15</b>
CFI U14-U19	<b>1<sup>er</sup> jour</b> 11/03/2025 <b>2<sup>ème</sup> jour</b> 08/04/2025	A PROVINS	<b>COMPLETE</b>	
CFI U6-U9	<b>1<sup>er</sup> jour</b> 31/03/2025 <b>2<sup>ème</sup> jour</b> 28/04/2025	MONTRY	<b>9</b>	<b>12</b>
CFI U10-U13	<b>1<sup>er</sup> jour</b> 28/03/2025 <b>2<sup>ème</sup> jour</b> 29/04/2025	MONTRY	<b>COMPLETE</b>	
CFI U6-U9	<b>1<sup>er</sup> jour</b> 05/05/2025 <b>2<sup>ème</sup> jour</b> 02/06/2025	A MORMANT	<b>1</b>	<b>20</b>
CFI U10-U13	<b>1<sup>er</sup> jour</b> 06/05/2025 <b>2<sup>ème</sup> jour</b> 03/06/2025	PONTHIERRY	<b>6</b>	<b>15</b>

## CERTIFICATIONS 2025

Objet	Date	Localité	Nombre de pré-inscrits	Places restantes
CERTIFICATION 1	<b>26/04/2025</b>	MONTRY	<b>0</b>	<b>8</b>
CERTIFICATION 2	<b>26/04/2025</b>	MONTRY	<b>1</b>	<b>7</b>
CERTIFICATION 3	<b>26/04/2025</b>	MONTRY	<b>0</b>	<b>8</b>

# Agenda Technique

## ATTESTATIONS FEDERALES 20215

<b>Objet</b>	<b>Date</b>	<b>Localité</b>	<b>Nombre de pré-inscrits</b>	<b>Places restantes</b>
Attestation fédérale Futnet	<b>01/03/2025</b>	EMERAINVILLE	<b>4</b>	<b>20</b>
Attestation fédérale Golf Foot	<b>10/04/2025</b>	SITE A DETERMINER	<b>0</b>	<b>24</b>
Attestation fédérale foot en marchant	<b>19/05/2025</b>	MONTRY	<b>0</b>	<b>24</b>

## JOURNEES COMPLEMENTAIRES 2025

<b>Objet</b>	<b>Date</b>	<b>Localité</b>	<b>Nombre de pré-inscrits</b>	<b>Places restantes</b>
Journée complémentaire DF COACH JEUNE	<b>12/04/2025</b>	A DAMMARIE LES LYS	<b>9</b>	<b>15</b>
Journée complémentaire DF COACH SENIORS	<b>30/06/2025</b>	MONTRY	<b>0</b>	<b>24</b>



## JOUR DE COUPE U10/U11- TOUR 1 SAMEDI 11/01/2025



POULE L	POULE M	POULE N	POULE P	POULE Q
MITRY MORY 3	CRECY FC 2	BRIE FC 2	LE PIN 11	THORIGNY 1
PORTUGAIS PONTAULT 12	FERRIERES 2	BRIE NORD 11	COSMO 1	CS COUNTRY AC 1
LAGNY 2	MOUROUX 11	ST MARD 2	CRECY FC 3	PLESSIS 1
VAL D'europe 14	TORCY 12	CROUY 1	VAL DE France 3	

POULE T	POULE V	POULE AH	POULE AK	POULE AL
GRETZ TOURNAN 14	SERVON 2	PONTAULT UMS 12	NANDY 12	MELUN 12
CHEVRY 1	MARLES 2	FONTENAY TRESIGNY 2	USBPO 12	ST GERMAIN LAVAL 1
BOIS LE ROI 2	COMBS LA VILLE 2	GRETZ TOURNAN 3	OLYMPIQUE DU LOING 2	GOUAIX 1
DAMMARIE 2	LE MEE 15	MOISSY 3	GATINAIS 2	

### **DEFI TECHNIQUE : DOUBLE 8**

#### **Poule de 3 :**

- 2 équipes qualifiées par poule
- 2 rencontres de 25 minutes

#### **Poule de 4 :**

- 2 équipes qualifiées par poule
- 3 rencontres de 16 minutes



## JOUR DE COUPE U12/U13 - TOUR 1 SAMEDI 11/01/2025



POULE A	POULE D	POULE E	POULE N	POULE O
ST MARD 3	MEAUX 13	QUINCY VOISINS 1	LE MEE 14	SERVON 3
BRIE NORD 2	CROUY 1	ESBLY 11	BOIS LE ROI 11	PONTHIERRY 13
MOUSSY 11	FERTE SOUS JOUARRE 11	AS REBAIS 1	MORET VENEUX 2	LE MEE 4
CS COUNTRY AC 11	MONTHYON 1	FERTE SOUS JOUARRE 1	AVON 2	ALLIANCE 77 11

POULE R				
LE MEE 3				
OLYMPIQUE DU LOING 2				
ST GERMAIN LAVAL 1				

### **DEFI TECHNIQUE : DOUBLE 8**

#### **Poule de 3 :**

- 2 équipes qualifiées par poule
- 2 rencontres de 30 minutes

#### **Poule de 4 :**

- 2 équipes qualifiées par poule
- 3 rencontres de 20 minutes



# Pratique Futsal - 2024/2025



CATEGORIE	U9G	U11G	U13G	U13G	U9F	U13F	U15F
DATE	15/02 OU 16/02	dimanche 16 février 2025	samedi 1 mars 2025	FEVRIER 2025	dimanche 16 février 2025	15/02 ou 16/02	dimanche 23 février 2025
TOUR	TOUR 1	TOUR 1	TOUR 1	TOUR 1	FINALE	TOUR 1	TOUR 1
SITE	Site en attente	LAGNY	COULOMMIERS	Site en attente	VILLEPARISIS	Site en Attente	Site en attente
1	BREUILLOISE	BREUILLOISE	BRIE FC	BREUILLOISE	SENART MOISSY	DAMMARTIN	SENART MOISSY
2	BRIARD	BRIARD	BUSSY	BRIE NORD	COMBS LA VILLE	PAYS BIÈRE	SC BRIARD
3	BRIE NORD	BRIE NORD	COSMO	CHAMPS FFC	MEAUX	ST MARD	COMBS LA VILLE
4	CHAMPS FFC	CHAMPS FFC	COULOMMIERS	CHELLES	ST PATHUS	US VAIRES	MEAUX
5	CHELLES	CHELLES	COURTRY FOOTBALL	COLLEGIEN	DAMMARIÉ LES LYS	SENART MOISSY	ST PATHUS
6	EMERAINVILLE	DAMMARTIN	DAMMARTIN	EMERAINVILLE	ENTENTE FEMININE SUD SEINE/MARNE	BRIARD	PONTHIERRY
7	FERTE SOUS JOUARRE	EMERAINVILLE	FERRIÈRES	GRETZ	MITRY MORY	COMBS LA VILLE	OZOIR/GRETZ
8	GRETZ	GRETZ	FERTE SOUS JOUARRE	JOUARRE	VILLEPARISIS	MONTEREAU	ENTENTE FEMININE SUD SEINE/MARNE
9	LAGNY	JOUARRE	MEAUX	LAGNY	LOGNES	MEAUX	VAUX LA ROCHETTE
10	NOISIEL	LAGNY	PAYS CRECOIS	MARLES	TRILPORT	ST PATHUS	VAL D'EUROPE
11	PAYS CRECOIS	NOISIEL FA	PLAINE DE France	NOISIEL FA		DAMMARIÉ	MITRY MORY
12	ROISSY US	OZOIR	ST MARD	ROISSY US		OZOIR/GRETZ	VARENNES
13	ST THIBAULT	PLAINE DE FRANCE	ST PATHUS	ST THIBAULT		ENTENTE FEMININE SUD SEINE/MARNE	BUSSY
14	TORCY	ST THIBAULT	THORIGNY	VAL YERRES		VAUX LA ROCHETTE	VILLEPARISIS
15	QUINCY	THORIGNY	TRILPORT	QUINCY		VAL D'EUROPE	CPS PROVINS
16		VAL YERRES	US VAIRES			EFPF	LE MEE
17						MITRY MORY	AS CHAMPS
18						BUSSY	LONGUEVILLE
19						VILLEPARISIS	
20						LOGNES	
21						LE MEE	
22						AS CHAMPS	
23						BOIS LE ROI	

**Criterion Feminins U11 / Unique  
Poule B**

249

\* Match lever de rideau

Après-Midi P3

Dammartin Cs 2	Ent.Stthibault Torcy 1	Esp. Feminin Fc 1	Meaux Academy Cs 2
St Mard As 1	St Pathus Oissery Es 1	Vaires Ent. Et C. Us 1	Villeparisis U.S.M. 1

**Date match :** 16/11/2024

59026.1	... - ...	29967692	St Mard As 1	- Meaux Academy Cs 2		Aller	10H
61393.2	0 - 13	30173886	St Mard As 1	- Meaux Academy Cs 2	22/03/2025	Retour	10H
61394.2	6 - 0	30173887	Esp. Feminin Fc 1	- Villeparisis U.S.M. 1	22/03/2025	Retour	10H
61395.2	5 - FM	30173888	St Pathus Oissery Es 1	- Ent.Stthibault Torcy 1	22/03/2025	Retour	10H

**Date match :** 30/11/2024

59037.1	... - ...	29967703	Villeparisis U.S.M. 1	- St Pathus Oissery Es 1	09/11/2024	Aller	10H
61374.1	FM - 5	30173843	Ent.Stthibault Torcy 1	- St Mard As 1	23/11/2024	Aller	10H
61390.2	5 - 0	30173883	Villeparisis U.S.M. 1	- St Pathus Oissery Es 1	24/05/2025	Retour	10H
61392.2	4 - 2	30173885	Meaux Academy Cs 2	- Esp. Feminin Fc 1	24/05/2025	Retour	10H

**Date match :** 07/12/2024

61370.2	4 - 4	30173891	Ent.Stthibault Torcy 1	- Esp. Feminin Fc 1	03/05/2025	Retour	10H
---------	-------	----------	------------------------	---------------------	------------	--------	-----

**Date match :** 14/12/2024

61381.1	... - ...	30173850	Ent.Stthibault Torcy 1	- Villeparisis U.S.M. 1		Aller	10H
61385.2	6 - 0	30173878	Esp. Feminin Fc 1	- St Mard As 1	18/01/2025	Retour	10H
61386.2	6 - 7	30173879	St Pathus Oissery Es 1	- Meaux Academy Cs 2	18/01/2025	Retour	10H

**Date match :** 18/01/2025

61387.2	... - ...	30173880	Vaires Ent. Et C. Us 1	- Villeparisis U.S.M. 1		Retour	10H
61388.2	... - ...	30173881	Ent.Stthibault Torcy 1	- Dammartin Cs 2		Retour	10H

**Date match :** 25/01/2025

61377.1	... - ...	30173846	Esp. Feminin Fc 1	- St Pathus Oissery Es 1		Aller	10H
61378.1	... - ...	30173847	Meaux Academy Cs 2	- Ent.Stthibault Torcy 1		Aller	10H
61379.1	... - ...	30173848	St Mard As 1	- Vaires Ent. Et C. Us 1		Aller	10H
61380.1	... - ...	30173849	Dammartin Cs 2	- Villeparisis U.S.M. 1		Aller	10H

**Date match :** 01/02/2025

61377.2	... - ...	30173870	St Pathus Oissery Es 1	- Esp. Feminin Fc 1		Retour	10H
61378.2	... - ...	30173871	Ent.Stthibault Torcy 1	- Meaux Academy Cs 2		Retour	10H
61379.2	... - ...	30173872	Vaires Ent. Et C. Us 1	- St Mard As 1		Retour	10H
61380.2	... - ...	30173873	Villeparisis U.S.M. 1	- Dammartin Cs 2		Retour	10H

**Date match :** 22/03/2025

61396.2	... - ...	30173889	Dammartin Cs 2	- Vaires Ent. Et C. Us 1		Retour	10H
---------	-----------	----------	----------------	--------------------------	--	--------	-----

**Date match :** 29/03/2025

61373.2	... - ...	30173866	Meaux Academy Cs 2	- Villeparisis U.S.M. 1	Retour	10H
61374.2	... - ...	30173867	St Mard As 1	- Ent.Stthibault Torcy 1	Retour	10H
61375.2	... - ...	30173868	Dammartin Cs 2	- St Pathus Oissery Es 1	Retour	10H
61376.2	... - ...	30173869	Esp. Feminin Fc 1	- Vaires Ent. Et C. Us 1	Retour	10H

**Date match :** 03/05/2025

61369.2	... - ...	30173890	Vaires Ent. Et C. Us 1	- St Pathus Oissery Es 1	Retour	10H
61371.2	... - ...	30173892	Villeparisis U.S.M. 1	- St Mard As 1	Retour	10H
61372.2	... - ...	30173893	Meaux Academy Cs 2	- Dammartin Cs 2	Retour	10H

**Date match :** 17/05/2025

61381.2	... - ...	30173874	Villeparisis U.S.M. 1	- Ent.Stthibault Torcy 1	Retour	10H
61382.2	... - ...	30173875	Meaux Academy Cs 2	- Vaires Ent. Et C. Us 1	Retour	10H
61383.2	... - ...	30173876	Dammartin Cs 2	- Esp. Feminin Fc 1	Retour	10H
61384.2	... - ...	30173877	St Mard As 1	- St Pathus Oissery Es 1	Retour	10H

**Date match :** 24/05/2025

61389.2	... - ...	30173882	Ent.Stthibault Torcy 1	- Vaires Ent. Et C. Us 1	Retour	10H
61391.2	... - ...	30173884	Dammartin Cs 2	- St Mard As 1	Retour	10H